

Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-01

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

Rapporteur : M. Lagardelle

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modifications de la composition et des statuts du SYMAT,

Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,

CONSIDERANT

Que selon les articles L-2312-1 et L-2531-1 du CGCT, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les régions, départements, communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le DOB.

Que ce débat a eu lieu au plus tôt, deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations budgétaires générales à retenir pour l'exercice. Ce débat permet de



discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il permet également d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Article 2 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance Désignée,



Rémi CARMOUZE



**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr



Régine TOSON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noullobos Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-02

Objet : Autorisation du Président à signer la convention d'objectifs et moyens avec l'association Recylo Loco pour la prestation de collecte des biodéchets des professionnels du centre-ville de Bagnères-De-Bigorre

Rapporteur : M. Dethou

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modifications de la composition et des statuts du SYMAT,

Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,

Vu la délibération n°DL24-1209-45 du comité syndical du SYMAT en date du 12 décembre 2024 autorisant le Président à signer la première convention d'objectifs et moyens avec l'association Recylo Loco pour la prestation de collecte des biodéchets des professionnels du centre-ville de Bagnères-De-Bigorre, pour la période allant du 10 décembre 2024 au 31 mars 2026.



CONSIDERANT

Que le SYMAT, qui prend en charge les compétences collecte et prévention des déchets, a pour but d'atteindre les objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Que le SYMAT a développé un programme de différentes actions qui ont pour but de cibler les différents gisements de biodéchets afin de les réduire et de valoriser.

Que pour ce faire, le SYMAT développe des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des pratiques de compostage de proximité et un développement de service de collecte des biodéchets.

Que dans ce cadre, une collecte de biodéchets à destination des professionnels du centre-ville de Bagnères-De-Bigorre doit être développée. Au vu de l'organisation actuelle de la gestion des déchets dans cette zone géographique (bacs en apport volontaires), il est décidé de développer cette collecte à l'aide d'un vélo ainsi que d'une remorque adaptée aux besoins techniques nécessaires.

Que l'association Recyclo Loco a pour objectif de sensibiliser, promouvoir et impliquer la population à une gestion des déchets, tant au niveau individuel que collectif, qui met en œuvre les trois principes de la réduction, le réemploi et le recyclage sur le territoire de la Haute-Bigorre.

Que c'est à ce titre que le SYMAT a conclu une première convention d'objectifs et de moyens avec l'association Recyclo Loco, pour la période allant du 10 décembre 2024 au 31 mars 2026, il est donc nécessaire de renouveler ladite convention.

Que par le biais de cette convention, afin de permettre la réalisation de la collecte à vélo des biodéchets dans le centre-ville de Bagnères-De-Bigorre, elle permettra l'octroi d'une rémunération de fonctionnement et une mise à disposition de matériel nécessaire à l'association Recyclo Loco.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : D'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Recyclo Loco pour la prestation de collecte des biodéchets des professionnels du centre-ville de Bagnères-De-Bigorre.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Recyclo Loco, conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2028.

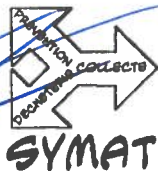
Article 3 : La convention sera annexée à la présente délibération.

Article 4 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance Désigné,



**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr

Rémi CARMOUZE

Régine TOSON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noullobos Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS

ENTRE LE SYMAT ET L'ASSOCIATION "RECYCLO LOCO"

Entre d'une part :

Le Syndicat Mixte de collecte des déchets (SYMAT), dont le siège est situé à Bours (65460), 115 rue de l'Adour, représentée par son Président Monsieur Rémi CARMOUZE,

Et d'autre part :

L'association dénommée « Recyclo Loco », dont le siège est situé à Bagnères-de-Bigorre (65200), 20 rue Paul Mathou, représentée par Monsieur Sébastien BONNIER ou Sylvain FISCHER, membre du conseil d'administration.

PREAMBULE :

Le SYMAT, ayant en charge les compétences collecte et prévention des déchets, a pour but d'atteindre les objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le SYMAT a développé un programme de différentes actions qui ont pour but de cibler les différents gisements de biodéchets afin de les réduire et de valoriser.

Pour ce faire, le SYMAT développe des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des pratiques de compostage de proximité et un développement de service de collecte des biodéchets.

Dans ce cadre, une collecte de biodéchets à destination des professionnels du centre-ville de Bagnères de Bigorre doit être développée. Au vu de l'organisation actuelle de la gestion des déchets dans cette zone géographique (bacs en apport volontaires), il est décidé de développer cette collecte à l'aide d'un vélo ainsi que d'une remorque adaptée aux besoins techniques nécessaires.

L'association Recyclo Loco a pour objectif de sensibiliser, promouvoir et impliquer la population à une gestion des déchets, tant au niveau individuel que collectif, qui met en œuvre les trois principes de la réduction, le réemploi et le recyclage sur le territoire de la Haute-Bigorre.

C'est à ce titre que le SYMAT souhaite, par le biais de cette convention, permettre la réalisation de ladite collecte à vélo des biodéchets dans le centre-ville de Bagnères de Bigorre en octroyant une rémunération de fonctionnement et une mise à disposition de matériel nécessaire.

Ceci exposé il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir les modalités de partenariat entre le SYMAT et l'Association Recyclo Loco, dans le cadre de la prestation de collecte à vélo des biodéchets dans le centre-ville de Bagnères-De-Bigorre.

Article 2 : Durée de la convention et condition de résiliation

La présente convention est conclue pour une durée allant du 01/04/2026 au 31/12/2028. Elle pourra évoluer en fonction de l'efficacité des actions et des besoins redéfinis à la fin de chaque année calendaire. Elle pourra également être renouvelée à l'issue de cette échéance selon les besoins et objectifs du SYMAT. La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance ou par un préavis différent d'un commun accord.

La présente convention peut être modifiée en cours d'exécution, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant ; cet avenant est alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

Un bilan financier négatif au terme de la durée de la convention, le non-respect des engagements peuvent mettre fin à la convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.

Dans le cas où l'un des signataires de la présente convention se trouverait empêché, pour des motifs de force majeure, d'exécuter tout ou partie des engagements prévus, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : Engagements des deux parties

L'association « Recyclo loco » s'engage à :

1. Collecter les biodéchets des structures énoncées en annexe 1 toutes les semaines voire 2 fois par semaine selon le calendrier et la tournée prévue (annexe 2.)
 - Assurer une continuité du service de collecte, grâce à la présence de plusieurs collecteurs présents pour « la carriole à compost » (présentation de la carriole à compost en annexe 4)
 - Proposer des moyens de contact pour les usagers du service (numéro de téléphone et mail) (présentation de la carriole à compost en annexe)
 - Prendre une assurance pour la réalisation de ces missions ainsi que pour la responsabilité civile

- Respecter le code de la route et être équipé au minimum des EPI suivants durant toute la réalisation de ces missions :
 - Casque
 - Gants
 - Haut réfléchissant
 - Chaussures de sécurité
- Sensibiliser les professionnels utilisateurs du service à la bonne réalisation du tri demandé et à la bonne utilisation du service
- Consigner un suivi du nombre de contenants collectés à chaque tournée
- Assurer un suivi et retour régulier des actions. Un rapport devra être remis tous les trimestres.
- Être personnellement responsable vis-à-vis du SYMAT, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention de son fait.

Le SYMAT s'engage à :

- Fournir le matériel nécessaire pour la réalisation de cette collecte :
 - 1 vélo cargo avec équipements de sécurités intégrés (retroviseur, béquille, feux, etc.)
 - 1 Remorque plateau 180*86 cm /150kg avec ridelle ouverte, porte amovible et attache remorque
 - Une quantité suffisante de contenants adaptés pour assurer cette collecte à vélo
 - Des équipements Individuels de Sécurités (vêtements, casques, gants)
 - Équiper les professionnels concernés avec le matériel nécessaires (seaux, guides, coordonnées)
- Proposer des bacs pour vider les bacs intermédiaires issus de la collecte en remorque Proposer un lieu de stockage du matériel ci-dessus
- Proposer une aire de lavage pour le nettoyage du matériel utilisé
- Relayer les actions réalisées par le biais de diverses communications (affichage, site internet, Facebook, diffusion des informations).
- Soutenir et être présents aux côtés des membres de l'association RECYCLO LOCO pour certaines actions de sensibilisation et de rappel d'utilisation du service.
- Assurer le matériel appartenant au SYMAT, à savoir le vélo cargo et la remorque auprès de son assureur.

Article 4 : Rémunération des actions

- Description de la rémunération

Le SYMAT s'engage à rémunérer sous forme de taux horaire l'association Recyclo Loco à la hauteur de 26€ brut/heure.

Les tournées détaillées en annexe représentent une durée évolutive en fonction du nombre de professionnels collectés à chaque tournée et du nombre d'aller-retour pour vider les contenants pleins. Tout changement fera l'objet d'une discussion permettant de valider s'il impacte ou non la durée de la ou des tournées. La rémunération se basera les conditions tarifaires présentées en annexe (annexe 3).

- Contrôle de la rémunération attribuée

Conformément à l'article 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret du 30 octobre 1935, l'association s'engage à faciliter le contrôle en fournissant au SYMAT et autres autorités administratives et juridictionnelles habilitées, les pièces comptables et administratives nécessaires :

En début d'année :

- le budget prévisionnel,
- le bilan, le compte de résultat de l'exercice précédent,
- le compte-rendu moral de l'activité de l'année écoulée,
- tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics,
- le compte-rendu d'assemblée générale et de modification de composition des instances.

Ces documents seront conservés par l'association et par le SYMAT pendant une période de dix ans.

Article 5 : BILAN ET SUIVI

Un Bilan moral et de projet seront présentés annuellement au Président du SYMAT.

Article 6 : LITIGE

Toute contestation sur l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Pau.

Fait à Bagnères-de-Bigorre, en deux exemplaires, le 19-02-2026

Le Président du Syndicat Mixte de la Collecte

des Déchets

Rémi CARMOUZE

Pour l'association Recyclo Loco,

Membre du conseil d'administration,

Sébastien BONNIER ou Sylvain FISCHER



**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr

Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-03

Objet : Validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Rapporteur : M. Abadie

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modifications de la composition et des statuts du SYMAT,
Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,
Vu le Code du travail, notamment son article R. 4121-1 relatif au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985, modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique territoriale,
Vu la circulaire du 12 octobre 2021 relative au renforcement du dispositif de prévention des risques professionnels,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 19 février 2026

CONSIDERANT



Que la collectivité est tenue d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents et de retranscrire les résultats de cette évaluation dans un Document Unique,
Que cette démarche vise à améliorer la prévention, renforcer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,
Que le DUERP doit être révisé au minimum une fois par an et à chaque modification importante des conditions de travail,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : De valider le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le plan d'action annexés à la présente délibération.

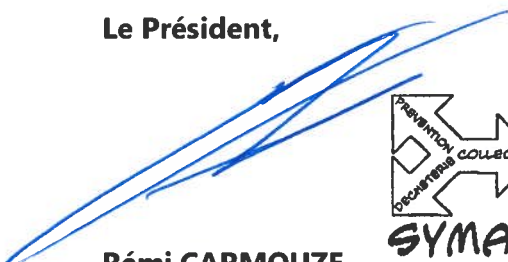
Article 2 : De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du DUERP.

Article 3 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

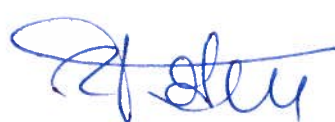
Le Président,

La Secrétaire de séance Désigné,


Rémi CARMOUZE



**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr


Régine TOSON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noullobos Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17/11/2025

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

TABLE DES MATIERES

A. LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)	2
B. LA DEMARCHE DE MAITRISE DES RISQUES : quatre étapes.....	4
1. Recensement des activités par unité de travail et identification des dangers	4
2. Analyse des risques	4
3. Détermination de moyens de maîtrise des risques	5
4. Planification des actions de maîtrise des risques (prévention et protection)	5
C. LA TYPOLOGIE DES RISQUES.....	6
D. LA LISTE DES UNITES DE TRAVAIL ET DES ACTIVITES.....	7
E. LES GENERALITES.....	8
1. Effectif de la collectivité	8
2. Accident du travail (2025).....	8
3. Maladie professionnelle (2025)	8
4. Equipement de protection individuelle.....	8
5. Secours.....	9
6. Trousse à pharmacie	9
7. Défibrillateur	9
8. Véhicules	9
9. Formations/ Permis / Habilitations	9
10. Registres / Réglements / Procédures	9
11. Contrôles et vérifications.....	10
F. EVALUATION DES RISQUES GENERAUX	11
G. EVALUATION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX	31
1. Objectifs de la démarche :	31
2. Facteurs des RPS :	31
3. Comment agir ?.....	32
H. LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE ADDICTION	35
I. LA CRISE SANITAIRE ET LA COVID-19.....	37
J. LE PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	39

A. LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Selon le décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001, tout employeur, qu'il soit public ou privé, est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels. Celle-ci consiste à identifier et à hiérarchiser les risques auxquels sont soumis les agents d'une collectivité, dans leurs activités au quotidien. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse, appelé « document unique ».

Concrètement, la démarche d'évaluation des risques repose sur une méthodologie visant à :

- Recenser les activités exercées par les agents,
- Identifier les risques associés à ces activités,
- Evaluer les risques de manière à déterminer des priorités d'action,
- Proposer des mesures, dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel.

Le document unique n'est pas figé doit être mis à jour au moins une fois par an, mais aussi lors de toute modification de poste de travail, de toute décision d'aménagement importante ou de toute information supplémentaire concernant l'évaluation des risques.

Pour donner suite à la loi Santé au Travail du 2 août 2021, le décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au DUERP et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences est entré en vigueur.

Désormais, les résultats de l'évaluation des risques doivent déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).

De plus, le DUERP et ses versions antérieures sont tenus pendant une durée de 40 ans à la disposition des travailleurs et des anciens travailleurs, du CST, de l'inspection du travail.

L'évaluation des risques professionnels, au-delà de la rédaction du document unique, représente pour la collectivité une véritable occasion de s'engager dans une **démarche de prévention**.

Une circulaire du 11 juin 2024 vient rappeler en détails les conditions de réalisation et de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ainsi que du Programme Annuel de Prévention et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact).

Cette circulaire concerne tout particulièrement les points suivants :

- L'intégration des enjeux relatifs à l'organisation du travail et à la qualité de vie et des conditions de travail ainsi que les facteurs environnementaux (COVID, grippe...) en matière d'évaluation des risques professionnels en prenant compte de l'impact différencié de certains risques en fonction du sexe.
- Le renforcement du rôle du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) dont la mise à jour doit être concomitante avec celle du DUERP.
- L'obligation de conserver pendant 40 ans le DUERP qui doit par ailleurs être désormais transmis au service de médecine professionnelle et être mis à disposition des agents, aux membres du Comité Social et Territorial (CST).

B. LA DEMARCHE DE MAITRISE DES RISQUES : QUATRE ETAPES

1. Recensement des activités par unité de travail et identification des dangers

Identifier les dangers c'est-à-dire les sources potentielles de dommage pour la santé des agents.

2. Analyse des risques

Une hiérarchisation des risques permet de dégager un ordre de priorité, en fonction de deux critères : la fréquence d'apparition du risque (**F**) et la gravité d'un accident (**G**).

G 4	4	8	12	16
G 3	3	6	9	12
G 2	2	4	6	8
G 1	1	2	3	4
G / F	F 1	F 2	F 3	F 4

	Risque très important
	Risque important
	Risque peu important
	Risque mineur

Niveaux de **fréquence** d'apparition du risque :

- F1 : Rare
- F2 : Probable
- F3 : Très probable
- F4 : Presque certain

La définition de la probabilité prendra en compte la fréquence et la durée d'exposition au risque, le nombre de personnes exposées et le retour d'expérience des accidents du travail et maladies professionnelles passés.

Niveaux de **gravité** :

- G1 : Blessure mineure (lésions superficielles) ou inconfort
- G2 : Blessure avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...) et/ou nécessitant des premiers secours
- G3 : Blessure avec séquelles (conséquences irréversibles : surdités, sectionnement, écrasement, traumatisme...), blessure grave
- G4 : Décès (électrocution, chute de hauteur, cancer...)

Il s'agit d'évaluer les risques en tenant compte des moyens de maîtrise déjà existants.

3. Détermination de moyens de maîtrise des risques

Définition des mesures de **prévention et de protection** adaptées afin de réduire ou supprimer les risques mis en évidence :

- Des actions de prévention des risques professionnels ;
- Des actions d'information et de formation ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

4. Planification des actions de maîtrise des risques (prévention et protection)

Définition des délais, des responsables de la mise en place des actions, du suivi, etc.

C. LA TYPOLOGIE DES RISQUES

1. Risques de CHUTES DE HAUTEUR
2. Risques de CHUTES DE PLAIN PIEDS, GLISSADES
3. Risques de NOYADE
4. Risques ROUTIERS (CONDUCTEUR OU PASSAGER)
5. Risques de RENVERSEMENT / LIÉS A LA CIRCULATION
6. Risques d'INCENDIE / EXPLOSION
7. Risques de BRULURES THERMIQUES
8. Risques liés aux CHUTES D'OBJETS / EFFONDREMENTS
9. Risques de CHOC / HEURT / ECRASEMENT
10. Risques de COUPURE / SECTIONNEMENT
11. Risques liés aux AMBIANCES LUMINEUSES
12. Risques liés aux AMBIANCES THERMIQUES / CLIMATIQUES
13. Risques liés aux TRAVAUX SUR ÉCRAN, FATIGUE VISUELLE
14. Risques liés aux ANIMAUX (MORSURE, PIQURE)
15. Risques de PIQURE (SERINGUES)
16. Risques liés aux MANUTENTIONS MANUELLES / POSTURES PENIBLES
17. Risques liés aux NUISANCES SONORES, BRUIT
18. Risques liés aux PROJECTIONS
19. Risques liés à l'ELECTRICITÉ
20. Risques liés aux VIBRATIONS MÉCANIQUES
21. Risques liés aux PRODUITS CHIMIQUES
22. Risques liés à l'AMIANTE / PLOMB
23. Risques BIOLOGIQUES / INFECTIEUX / INSALUBRITÉ
24. Risques liés aux RAYONNEMENTS
25. Risques liés aux SECOURS, ORGANISATION DE LA PREVENTION ET SECURITE
26. Risques liés à la COACTIVITÉ
27. Risques liés au TRAVAIL ISOLE
28. Risques PSYCHO SOCIAUX (RPS)
29. Risques liés aux RYTHMES DE TRAVAIL (TRAVAIL DE NUIT / ASTREINTES...)
30. Risques liés aux AGRESSIONS PHYSIQUES OU VERBALES

D. LA LISTE DES UNITES DE TRAVAIL ET DES ACTIVITES

I. COLLECTE
- Ripeur - Chauffeur BOM - Chauffeur grue - Chauffeur biodéchets - Chauffeur verre
II. DECHETERIES
- Agent d'accueil de déchèterie - Chauffeur de polybenne - Chauffeur tasseur
III. ADMINISTRATION
- Accueil physique et téléphonique - Travail administratif - Télétravail - Taxe Incitative et Redevance Spéciale
IV. ENTRETIEN ET MAINTENANCE
- Entretien des locaux - Entretien des matériels, bâtiments et espaces verts - Entretien des véhicules - Puçage des bacs - Livraison des bacs - Manipulation du chariot élévateur
V. ANIMATION / PREVENTION
- Ambassadeur du tri et de la prévention - Gestion des composteurs
VI. ENCADREMENT
- Chef de collecte - Responsable des gardiens et chauffeurs - Encadrement administratif - Encadrement technique

E. LES GENERALITES

1. Effectif de la collectivité

L'effectif de la collectivité est de 116 agents. Les agents mis à disposition ou les contractuels ne sont pas comptés.

Depuis 2024, il y a trois agents qui sont assistants de prévention. Il y a un agent sur chacune des trois antennes administratives. Le temps dédié à cette mission est d'une demi-journée par mois.

2. Accident du travail (2025)

Antenne	Mois de l'accident	Année de l'accident	Tranche Age	Sexe	Filière	Unités de travail	Arrêt	Element matériel en cause	Nature des lésions	Siège des lésions	Imputable au service	Nombre de jour d'arrêt
Nord	Janvier	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Missions Techniques	Oui	Marche-pied	Déchirure	Mollet	Oui	36
Nord	Janvier	2025	De 60 ans à 64 ans	F	C	Déchèteries	Non	Déchet électrique	Traumatisme	Main	Oui	0
Nord	Janvier	2025	De 60 ans à 64 ans	M	C	Missions Techniques	Oui	Voiture	Entorse	Cervicale	Oui	19
Nord	Février	2025	De 60 ans à 64 ans	M	C	Déchèteries	Oui	Néant	Crise de tétanie	Corps	Oui	6
Nord	Mars	2025	De 35 ans à 39 ans	M	C	Collecte	Oui	Bac	Hématome	Main	Oui	0,5
Nord	Mars	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Déchèteries	Non	Benne	Traumatisme	Poignet	Oui	22
Nord	Avril	2025	De 35 ans à 39 ans	M	C	Déchèteries	Non	Poussière	Sensation de grain de sable	Yeux	Oui	0
Nord	Mai	2025	De 30 à 34 ans	M	C	Collecte	Non	Limaille	Œil irrité	Yeux	Oui	0
Nord	Mai	2025	De 60 ans à 64 ans	F	C	Déchèteries	Oui	Voiture	Traumatisme	Epaule	Oui	26
Haute-Bigorre	Juin	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Collecte	Non	Néant	Traumatisme	Genou	Oui	0
Nord	Juin	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Déchèteries	Oui	Néant	Traumatisme psychologique	Néant	Oui	121
Nord	Juillet	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Déchèteries	Oui	Crochet	Plaie	Yeux	Oui	7
Haute-Bigorre	Septembre	2025	De 60 ans à 64 ans	M	C	Missions Techniques	Oui	Disqueuse	Plaie	Main	Oui	47
Sud	Octobre	2025	De 60 ans à 64 ans	M	C	Déchèteries	Non	Néant	Entorse	Poignet	Oui	0
Nord	Juillet	2025	De 50 ans à 59 ans	M	C	Collecte	Non	Néant	Lésion musculaire	Epaule	Oui	0
Haute-Bigorre	Décembre	2025	De 40 à 49 ans	M	C	Missions Techniques		Ecran	Lumbago	Dos	Oui	6

3. Maladie professionnelle (2025)

Il n'y a pas d'agent en maladie professionnelle.

4. Equipement de protection individuelle

Les agents reçoivent une dotation à leur prise de poste. Les EPI sont adaptés aux risques (par exemple, un ripeur a des chaussures tige haute car il est exposé aux chutes de plain pieds).

5. Secours

Un suivi est réalisé concernant les formations Sauveteur Secouriste au Travail afin qu'un maximum d'agents de la collectivité soit formé. Tous les ans, le SYMAT organise une formation SST et une formation recyclage SST en INTRA en partenariat avec le CNFPT.

6. Trousse à pharmacie

Les trousse à pharmacie sont situées dans les antennes administratives, les déchèteries, les polybennes et les bennes à ordures ménagères. Selon l'endroit où elles ont été placées, le contenu est différent. Par exemple, il y a un aimant à limaille et une valise de transport pour membre sectionné seulement à l'atelier de Bours et de Bagnères de Bigorre.

Dans chacune des déchèteries, il y a un téléphone portable.

L'affichage obligatoire est présent dans les pôles administratifs.

7. Défibrillateur

Il y a un défibrillateur à Lourdes et un autre à Bours. Le suivi de la maintenance est assuré par la conseillère en prévention des risques professionnels.

8. Véhicules

Le chef de collecte fait le suivi des cartes conducteurs, FCO et visite médicale pour le permis.

9. Formations/ Permis / Habilitations

La conseillère en prévention des risques professionnels assure le suivi des formations en ce qui concerne :

- habilitation électrique,
- formation extincteurs,
- CACES,
- AIPR (un CERFA est établi pour chaque agent).

10. Registres / Règlements / Procédures

Les trois registres obligatoires sont mis en place au niveau des trois antennes administratives du SYMAT (Bours, Lourdes et Bagnères de Bigorre).

Les 3 registres obligatoires dans la FPT

Santé et Sécurité au travail	Dangers graves et imminents	Sécurité
Il contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention de risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. NB : pour les ERP, l'usager peut également noter ses remarques.	Il permet de recueillir l'ensemble des signalements d'un danger grave et imminent émis par un agent ou constaté par un membre du comité.	Il consigne l'ensemble des vérifications et des contrôles réglementaires.
Un classeur par pôle à l'accueil dans des bannettes murales avec des feuilles mobiles pour les déchèteries.	Un classeur par pôle à l'accueil des pôles administratifs dans des bannettes murales.	Cahier rouge à l'accueil des pôles administratifs dans des bannettes murales.

Le Document unique de la collectivité est à l'accueil des pôles administratifs dans des bannettes murales avec le règlement intérieur et les registres obligatoires.

L'accueil sécurité se fait pour tous les nouveaux agents ainsi que les stagiaires du Symat par la conseillère en prévention des risques professionnels.

Des protocoles de chargement / déchargement ont été réalisés (quais de transfert du SMTD...) ainsi que des protocoles de sécurité pour la collecte dans des impasses ou des sites privés.

Il y a également des plans de prévention et des permis de feu pour les entreprises extérieures qui interviennent au SYMAT.

11. Contrôles et vérifications

SOCOTEC fait les vérifications électriques annuelles des portes, portails et barrières, des déchèteries, des appareils de levage, pont levant et des bâtiments.

BIGORRE INCENDIES fait les vérifications annuelles de tous les extincteurs et PYRENEES HABITAT INCENDIES des alarmes et de l'évacuation des fumées.

F. EVALUATION DES RISQUES GENERAUX

DUERP: Evaluation des risques généraux		N° - UNITE DE TRAVAIL : DECHETERIES		ACTIVITE : AGENT D'ACCUEIL DE DECHETERIE		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel		
Gestion de la déchèterie avec garde corps de sécurité	La hauteur du quai	Risques de chute de hauteur Risque de glissade	Garde-corps de sécurité	1	4	4		
<u>Particularité</u> : barre de protection Aureilhan et Bagnères de Bigorre	La hauteur du quai	Risques de chute de hauteur Risque de glissade	Projet de rénovation des déchèteries Toutes les déchèteries sont équipées de gardes-corps Intervention en interne d'un agent technique pour réparation si besoin	2	4	8		
Gestion de la déchèterie	Déplacement des agents à pied à côté des véhicules	Risques lié aux circulations et déplacements	Vêtements de travail haute visibilité Mise en place de signalisation au sol et signalétique verticale Barrières à l'entrée (absence Bazet, Campan, Montgaillard)	3	3	9		
Gestion de la déchèterie	Déplacement des agents à pied à côté des véhicules	Risques de chute de plain-pied, heurt, choc	Chaussures de sécurité Entretien du site Mise en place de signalisation au sol	2	2	4		
Gestion de la déchèterie	Chaud, froid, gel / verglas Travail en extérieur	Risques lié aux ambiances climatiques	Vêtements de travail adaptés Locaux des gardiens équipés de chauffages électriques Accès à l'eau réfrigérée Climatiseur Mise en place de pantalons plus légers Test horaires fortes chaleurs	2	1	2		
<u>Particularité</u> : pas de climatiseur Bazet, Montgaillard, Campan	Chaud, froid, gel / verglas Travail en extérieur	Risques lié aux ambiances climatiques	Vêtements de travail adaptés Locaux des gardiens équipés de chauffages électriques Accès à l'eau réfrigérée	3	2	6		
<u>Particularité</u> : pas accès à l'eau courante Bazet	Chaud, froid, gel / verglas Travail en extérieur	Risques lié aux ambiances climatiques	Frigo et bouteilles d'eau livrées l'été	3	2	6		
Gestion de la déchèterie	Déchets incandescents dans les bennes (cendres...)	Risques incendies / explosion	Présence d'extincteurs et formation	2	2	4		
Gestion de la déchèterie	Serpent, abeilles, guêpes,	Risques liés aux animaux (morsure, pique)	Trousses de secours Bombes insecticides	3	3	9		
Gestion de la déchèterie (sauf Bagnères de Bigorre)	Tassage des déchets dans des bennes	Risque de projection d'objets se trouvant dans les bennes (surtout Bois)	Mise en place des cônes pour délimiter la zone Procédure interne	2	3	6		
Gestion de la déchèterie	Chute d'objets / déchets lors des manutentions	Risques de chute d'objets, effondrement	Vêtements de travail, gants de protection, chaussures de sécurité	2	3	6		
Gestion de la déchèterie		Risques de manutention manuelle / posture	Formation TMS en 2022 Formation PAMAL	2	3	6		
Gestion de la déchèterie	Poussière lors du balayage/soufflage Souffleur thermique	Risques biologiques infectieux insalubrité	Masque de protection FFP2 à disposition (silice) Sensibilisation au risque du non port de masque Lunette de protection	3	2	6		
Gestion de la déchèterie	Balayage/soufflage Souffleur thermique	Risques liés au bruit	Casque anti bruit pour chaque agent	3	2	6		
Gestion de la déchèterie	Balayage/soufflage Souffleur thermique	Risques d'incendies / explosions	Stockage et mélange se fait aux antennes Achat de jerricanes en métal 20 litres + les autres petits en plastique	1	4	4		
<u>Particularité</u> : gestion de la déchèterie Layrisse, Bazet, Montgaillard, Campan, ISDI	Etre seul en déchèterie si malaise, agression...	Risques lié au travail isolé	Téléphone portable Test sur une déchèterie avec un DATI (application téléphone)	2	4	8		
Reception de déchets particuliers et dangereux Sauf Bazet	Présence de déchets dangereux (bris de verre, ferrailles...)	Risques de coupure	Vêtements de travail, gants de protection, lunettes	3	2	6		
Reception de déchets particuliers et dangereux Sauf Bazet	Manipulation des boîtes DASRI (mauvaise fermeture des boîtes ou apport des seringues sans boîte DASRI) Manipulation de seringues dans le cas d'abandon de seringues	Risques de piqures	Trousse de premiers secours. Refus de prendre les seringues seules sans boîtes DASRI sécurisées. Avec une pelle puis dans des cartons spéciaux	2	3	6		
Reception de déchets particuliers et dangereux Sauf Bazet	Contact avec tous types de déchets Produits dangereux : bombes aérosols, verre, peinture, solvants, huiles, acide des batteries...	Risques biologiques infectieux insalubrité	Vêtements de travail, gants de protection, masque Trousse de premiers secours Produit absorbant en cas de dispersion accidentelle	3	3	9		
<u>Particularité</u> : pas accès à l'eau courante Bazet	Contact avec tous types de déchets Produits dangereux : bombes aérosols, verre, peinture, solvants,	Risques biologiques infectieux	Réserve d'eau Douche de sécurité avec réservoir de 9 litres	3	4	12		

Gestion de la déchèterie	Exposition / inhalation de gaz d'échappement des véhicules des usagers	Risques biologiques infectieux		3	2	6
Réception de déchets particuliers et/ou dangereux Sauf Bazet	Chute de déchets jetés dans les bennes	Risques lié au bruit et poussières		4	2	8
Réception de déchets particuliers et/ou dangereux Sauf Bazet	Stockage de DMS : produits inflammables, comburants...	Risques d'incendie / explosion	Local spécifique compartimenté, moyens d'extinction incendie. Mise en place de panneaux "interdiction de fumer" Formation risque chimique avec eco-organisme Livret DMS	2	3	6
Particularité: pas d'aération et bac de rétention Sauf Aureilhan	Locaux DMS	Risques d'incendie / explosion	Test de ventilation à Montgaillard A ouvrir dès le matin	2	3	6
Réception de déchets particuliers et/ou dangereux	Aider les usagers au déchargement	Risques liés aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Formation geste et posture (PAMAL)	3	3	9
Particularité: Réception de déchets particuliers et/ou dangereux Déchèteries Sud, Ibos, Bordères, Lourdes, Layrisse, Bagnères, campan, Montgaillard	Manutention de charges lourdes, tri lors des déchargements de D3E (encombrants, poids importants...)	Risques liés aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Essai d'un appareil (chèvre électrique) non concluant Mise en place d'un caddie à la déchèterie de Lourdes Gerbeur manuel sur Ibos mais les agents ne s'en servent que pour la manutention des DDS	3	3	9
Particularité: Réception de déchets particuliers et/ou dangereux Aureilhan, Bordères	Port des bidons de peinture du haut du quai jusqu'au local de stockage + Déplacement du bac plein pour évacuation environ 1 fois / semaine	Risques liés aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Utilisation d'une brouette Recherche de chariot avec bac de rétention	3	2	6
Particularité: réception de déchets particuliers et/ou dangereux Bordères	Inconfort beaucoup de poussières / gêne à la déchèterie de Bordères dûs à l'odeur des déchets verts et plus particulièrement, les boues de station d'épuration	Risques biologiques infectieux insalubrité Poussières	Masque de protection à disposition Stockage des boues déplacées au fond du site Attente des résultats de la prise de sang Faire un retour de mail sur continuité des odeurs	3	2	6
Accueil du public	Agression, relations avec les usagers, application du règlement intérieur de la déchèterie	Risques d'agression physiques ou verbales	Formation "Relation avec le public - gestion des conflits" (réalisée) Panneau de courtoisie	3	3	9
Ouverture et fermeture des bennes	Benne défectueuse, manœuvres difficiles	Risques liés aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Achat de bennes et réparation en cours 120 bennes Pas de local dédié pour réparation Rallonger la barre ???	3	3	9
Sécurisation de la manœuvre de tassage	Objets dans les bennes	Risques de projections / chute de hauteur / écrasement		2	3	6
Particularité : Gestion de la déchèterie ISDI Lagaillette	Projection de morceaux de bois provenant du broyage par le broyeur des déchets verts (ROM)	Risques de projections	Note interne "se tenir éloigné lors des manipulations" (vérifier qui charge?)	1	3	3
Particularité : Gestion de la déchèterie Campan	Eboulement de la falaise Filet ne couvrant pas tout le site	Risques liés aux chutes d'objets / effondrement	Filet haut mis en place afin de maintenir les différents projectiles Grillage réalisé par LACAVE en 2023	2	4	8
Particularité : Gestion de la déchèterie Bagnères de Bigorre	Tassage avec chargeur	Risques de renversement (engin)	Manipulation par un agent qui a un caces et l'autorisation de conduite	1	4	4
Particularité : Gestion de la déchèterie Aureilhan et Bordères	Stockage des batteries	Risques liés aux manutentions et aux postures		3	2	6
Particularité : Gestion de la déchèterie Lourdes	Manipulation du PACKMAT	Risques de projections	Périmètre de sécurité Procédure	1	3	3
Particularité : Gestion de la déchèterie Lourdes	Manipulation du PACKMAT	Risques liés aux vibrations	Enrobés refaits remplacement du packmat actuel pour en avoir un plus récent, qui facilitera les manipulations des agents et supprimera les torsions au niveau des cervicales Renfort d'un agent 2 jours par semaine	3	2	6
Particularité : Gestion de la déchèterie Ibos	Chargeuse et compacteur	Risque de renversement	Mise en place de protocoles, enrouleurs et barrières	3	4	12
Particularité : Gestion de la déchèterie Bagnères de Bigorre Bagnères de Bigorre	Manipulation même si déchets interdits en déchèterie	Risques liés à l'amiante	Communication grand public Formation reconnaître l'amiante Loge à gravats plus proche des gardiens Evacuation si nécessaire une fois par an	1	4	4
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Gestion de la déchèterie	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux		N° - UNITE DE TRAVAIL : DECHETERIES		ACTIVITE : CHAUFFEUR POLYBENNE		Date : 11/2025	
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Conduite de véhicule	Trafic routier	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel	1	4	4	
Déchargement des bennes	Les déchets tombent quand on ouvre les portes (rondins de bois, ferrailles...)	Risques de chute d'objets, effondrement	Port du casque sur les sites de déchargement	3	3	9	
Déchargement des bennes	Ramassage des déchets qui tombent (rondins de bois, ferrailles...)	Risques liés aux manutentions manuelles / postures	EPI : Chaussures, pantalon de travail, parka haute visibilité, sweat haute visibilité, T-Shirt orange, gants de protection, casques Formation Gestes et Postures Formation TMS en 2022	2	2	4	
Déchargement des bennes	Contact avec tous types de déchets, odeurs, nuisances	Risques lié à l'insalubrité	Gants de protection Masque de protection Lunettes de protection	4	2	8	
Déchargement des bennes à PSI à Tarbes	Zone de déchargement défectueuse avec des trous	Risques de chute de hauteur	Remblaiement Travaux en attente	2	2	4	
Manipulations des portes et volets des bennes, verrous...	Coincement, écrasement, choc	Risques de choc, heurt, écrasement	Gants de protection	3	3	9	
Manipulations des portes et volets des bennes, verrous...	Déchet coincé entre capot et benne	Risques de choc, heurt, écrasement	AT Perche Procédure	1	4	4	
Manipulations des portes et volets des bennes, verrous...	Mise en place des filets et/ou fermeture des capots de bennes	Risques liés aux manutentions manuelles / postures		3	3	9	
Manipulations des portes et volets des bennes, verrous...	Agent monte sur une échelle pour fermer les capots et tire la poignée	Risques de chute de hauteur		3	4	12	
Descente et montée dans le camion	Hauteur	Risques de chute de hauteur	Respecter l'utilisation des 3 points d'appui pour monter et descendre face à la cabine	4	2	8	
Entretien du camion	Nettoyage extérieur des camions Utilisation d'un nettoyeur haute pression (eau + produit désinfectant) sur l'aire de lavage (exigüé, projections)	Risques liés aux produits chimiques / aux projections	Gants de protection Masque de protection Lunettes de protection	3	1	3	
Manœuvre de tassage	Bennes sont trop tassées	Risques de surcharge pour le camion	Faire attention de ne pas trop tasser	1	4	4	
Spécificité: Compacteur Ibos	Diverses manipulations liés à cet équipement	Risques liés aux manutentions manuelles / postures	Procédure mise en place pour les chauffeurs	2	2	4	
	Si la déchèterie est fermée	Risques liés au travail isolé		1	4	4	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4		
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux		N° - UNITE DE TRAVAIL : DECHETERIES		ACTIVITE : CHAUFFEUR TASSEUR		Date : 11/2025	
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Conduite de véhicule	Trafic routier	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel	1	4	4	
Manœuvre de tassage	Montée et descente du camion	Risques de chute de hauteur		2	2	4	
Manœuvre de tassage		Risques lié aux nuisances sonores et au bruit	EPI (casque de protection)	1	3	3	
Manœuvre de tassage		Risques lié à la poussière	EPI	2	1	2	
Spécificités pour certaines déchèteries	Echelle	Risques de chute de hauteur	Modifications par le constructeur	2	3	6	
Manœuvre de tassage	Cabine	Risques lié aux ambiances climatiques	Nouveau tasseur ? Commandes déportées ?	2	2	4	
Manœuvre de tassage	Cabine	Risques lié aux vibrations		3	2	6	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
	Si la déchèterie est fermée	Risques liés au travail isolé		1	4	4	
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : COLLECTE	ACTIVITE : RIPEUR				
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Déplacement des agents lors de la collecte	Descente de la cabine, des marchepieds	Risques de chute de hauteur	Respecter l'utilisation des 3 points d'appui pour monter et descendre face à la cabine. Port des EPI (chaussures...)	3	3	9
Déplacement des agents lors de la collecte	Déplacements à pied, travail en bordure de voirie, trottoirs Collecte bilatérale dans certaines rues ou face à la circulation Risque de heurt avec branches ou arbustes en bordure de voirie	Risques liés aux circulations et déplacements, chutes de plain-pied, heurt, choc Risques de renversement et liés à la circulation	Vêtements hautes visibilité Règle de sécurité Demander à la commune par rapport aux trous dans la chaussée Faire remonter au chef de collecte les problèmes	4	4	16
Déplacement des agents lors de la collecte	Poignées pas adaptées	Risques de chute de hauteur	Dès que le ripeur est sur le marche pied, véhicule bloqué à 30 Grip pour meilleur préhension Demander au fabricant pour autre poignée	3	4	12
Déplacement des agents lors de la collecte	Marche arrière	Risque de renversement, liés à la circulation	Règle : ripeur dans la cabine	2	4	8
Déplacement des agents lors de la collecte	Déplacement debout sur les marchepieds : postures difficiles, vibrations du camion (dos d'ânes...)	Risques lié à la posture		4	2	8
Collecte des déchets	Présence de déchets dangereux lors de la collecte (bris de verre, seringues...)	Risques de coupures, sectionnement / Risques de piqûre	Le ramassage des poches qui sont à l'extérieur du bac est interdit. Trousse de premiers secours. EPI	2	3	6
Spécificité: Lourdes Collecte des cartons	Présence de déchets dangereux lors de la collecte (bris de verre, seringues...)	Risques de coupures, sectionnement / Risques de piqûre	Le ramassage des poches qui sont à l'extérieur du bac est interdit. Trousse de premiers secours. EPI	3	3	9
Spécificité: Lourdes + Bours Collecte du verre	Déchets qui tombent dans la trémie	Risques lié au bruit	Bouchons d'oreille	2	3	6
Spécificité: Lourdes + Bours Collecte du verre	Déchets qui tombent dans la trémie	Risques de projections	Lunettes de protection	2	3	6
Collecte des déchets		Risques liés aux animaux (morsures, ...)	Faire remonter les adresses Dépôt de plainte	2	3	6
Collecte des déchets	Contact avec tous types de déchets (bacs ou sacs souillés), odeurs, nuisances, contaminations, infections par divers produits et déchets Produits dangereux : bombes aérosols, verre, peinture, huile... Projections de poussières, débris...	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	Vêtements de travail, gants de protection. Interdiction de ramasser des poches à la main	3	3	9
Collecte des déchets	Chute des conteneurs de la trémie	Risques de chute d'objets, effondrement	Vêtements de travail, gants de protection, chaussures de sécurité	2	4	8
Collecte des déchets	Bac qui sont éjectés	Risques de choc / heurt / écrasement	Procédure pour bac JA 360 sur lève contenur TERBERG	1	4	4
Collecte des déchets	Manutention de charges lourdes (tri sélectif).	Risques lié aux manutentions manuelles	Utilisation du lève conteneurs Formation geste et posture à réaliser	2	2	4
Collecte des déchets Spécificité : OM	Manutention de charges lourdes (ordures ménagères).	Risques lié aux manutentions manuelles	Utilisation du lève conteneurs Formation geste et posture à réaliser	3	2	6
Collecte des déchets	Inflammation de déchets collectés Papier qui coince puis chauffe	Risques d'incendie / explosion	Moyens d'extinction incendie présents dans chaque camion	1	4	4
Collecte des déchets	Coincement, entraînement lors de l'utilisation du lève container (trémie de la benne) - chocs Ferme la porte de la cabine	Risques d'origine mécanique	Gants de protection, systèmes de sécurité sur le lève container	1	2	2
Missions générales et spécifiques	Relations avec les usagers : rues non collectées si stationnement gênant empêchant le passage du camion Personnes alcoolisées	Risques d'agressions physiques ou verbales	Formation "Gestion des conflits" à réaliser	1	1	1
Missions générales et spécifiques	Horaires décalés	Risques biologiques	Adaptés les horaires de Lourdes suite au RPS	4	2	8
Missions générales et spécifiques	Chaud, froid, pluie, gel / verglas. Circulation à pied ou sur marchepieds	Risques lié aux ambiances climatiques	Vêtements de travail adaptés à l'été / hiver Parka goretex	2	1	2
Missions générales et spécifiques	Moteurs des véhicules, lève conteneurs	Risques lié au bruit	Bouchons moulés Mesure de bruit de l'ASMT	3	1	3
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Collecte des déchets	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : COLLECTE	ACTIVITE : CHAUFFEUR BOM		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Conduite de véhicule	Trafic routier, vibration, bruit, fatigue	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel	1	4	4
Conduite de véhicule		Risques lié à la posture	Siège ergonomique	3	2	6
<u>Spécificité</u> : neige Sud (Montaigu, Batsurguère, Haute-Bigorre)	Etat des routes	Risques liés aux ambiances climatiques /	Pneus neige et chaînes à disposition Consignes de ne pas collecter si la route n'est pas praticable sans équipements	1	2	2
Missions générales et spécifiques	Relations avec les usagers : rues non collectées si stationnement gênant empêchant le passage du camion par exemple	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Signallement par écran de géolocalisation	1	1	1
Missions générales et spécifiques	Contact avec tous types de déchets, odeurs, nuisances	Risques lié à l'insalubrité, produits dangereux	Gants de protection	1	1	1
Missions générales et spécifiques	Inflammation de déchets collectés	Risques d'incendie / explosion	Moyens d'extinction incendie présents dans chaque camion	1	4	4
Missions générales et spécifiques	Coincement, écrasement, choc...	Risques d'origine mécanique	Gants de protection	1	2	2
Missions générales et spécifiques	Chute de l'agent lors de la descente du camion	Risques de chute de hauteur	Respecter l'utilisation des 3 points d'appui pour monter et descendre face à la cabine	2	3	6
<u>Spécificité</u> : Entretien du camion Chauffeur Lourdes	Nettoyage extérieur des camions Utilisation d'un nettoyeur haute pression (eau + produit désinfectant) sur l'aire de lavage (exiguë, projections)	Risques liés aux produits chimiques	Gants de protection Masque de protection Lunettes de protection	3	1	3
<u>Spécificité</u> : Entretien du camion Lourdes	Chute de la porte de la trémie sur l'agent	Risque écrasement		1	4	4
<u>Spécificité</u> : Mini benne Nord	Lors de vidage du bac dans la benne, les déchets tombent à côté.	Risques liés aux projections	EPI	3	2	6
<u>Spécificité</u> : Mini benne Nord	L'agent fait chauffeur et ripeur. Il est seul.	Risques liés au travail isolé		2	4	8
<u>Spécificité</u> : Mini benne Nord	Le chauffeur sort régulièrement de la cabine afin d'aller collecter.	Risques de renversement / liés à la circulation		3	4	12
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : COLLECTE	ACTIVITE : CHAUFFEUR GRUE	Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Conduite de véhicule	Trafic routier, vibration, bruit, fatigue Routes étroites et fossés (Batsurguère, Montaigu...)	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel Pneus neige pour Batsurguère et chaînes à disposition	2	3	6
Vidage du conteneur	Chute de conteneur ou ouverture prématurée et chute de son contenu	Risques de choc / heurt / écrasement	Formation CACES grue, AIPR casque de protection	1	4	4
Manipulation de la grue	Ligne électrique, arbre, obstacle...	Risques liés à l'électricité	Formation CACES grue, AIPR	1	4	4
Missions générales et spécifiques	Déplacements à pied autour du camion	Risques liés à la circulation et renversement	EPI	3	4	12
Missions générales et spécifiques		Risques de chutes de plain-pied, glissement		2	2	4
Missions générales et spécifiques	Risque de malaise, agression...	Risques liés au travail isolé	Mettre en place un DATI ? Et procédure pour savoir qui est alerté.	2	4	8
Entretien du camion	Nettoyage extérieur des camions Utilisation d'un nettoyeur haute pression (eau + produit désinfectant) sur l'aire de lavage (exiguë, projections)	Risques liés aux produits chimiques	Gants de protection Masque de protection Lunettes de protection	3	1	3
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : COLLECTE	ACTIVITE : CHAUFFEUR BIODECHETS	Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Conduite de véhicule	Trafic routier, vibration, bruit, fatigue Routes étroites et fossés (Batsurguère, Montaigu...)	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel Pneus neige pour Batsurguère et chaînes à disposition	2	3	6
Collecte des bacs	Présence de déchets dangereux lors de la collecte (seringues...)	Risques de coupures, sectionnement / Risques de piqûre	Le ramassage des poches qui sont à l'extérieur du bac est interdit. Trousse de premiers secours. EPI	3	3	9
Conduite de véhicule	Montée/descente	Risques lié à la posture		2	3	6
Manipulation des bacs	Manutention de charges lourdes	Risques lié aux manutentions manuelles	Bac trois roues	3	3	9
Missions générales et spécifiques	Relations avec les usagers : rues non collectées si stationnement gênant empêchant le passage du camion par exemple	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Signalement par écran de géolocalisation	1	1	1
Missions générales et spécifiques	Contact avec tous types de déchets, odeurs, nuisances	Risques lié à l'insalubrité	Gants de protection	3	3	9
Collecte des bacs	Bac collerette fendue	Risques liés aux chutes	Bacs trop lourds qui se décrochent ou casse	3	4	12
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				0
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				0

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : COLLECTE	ACTIVITE : CHAUFFEUR VERRE		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Conduite de véhicule	Trafic routier, vibration, bruit, fatigue Routes étroites et fossés (Batsurguère, Montaigu...)	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel Pneus neige pour Batsurguère et chaînes à disposition	2	3	6
Collecte des bacs	Présence de déchets dangereux lors de la collecte (seringues, verre....)	Risques de coupures, sectionnement / Risques de piqûre	Le ramassage des poches qui sont à l'extérieur du bac est interdit. Trousse de premiers secours. EPI	3	3	9
Manipulation des bacs	Verre projeté lors du vidage	Risques liés aux projections	Pare visage ou lunettes de protection casquette coquée	2	2	4
Manipulation des bacs	Verre projeté lors du vidage	Risques liés aux nuisances sonores, BRUIT	Bouchons moulés	1	1	1
Manipulation des bacs	Manutention de charges lourdes	Risques lié aux manutentions manuelles	Poids du bac plus élevé que OM	3	3	9
Missions générales et spécifiques	Relations avec les usagers : rues non collectées si stationnement gênant empêchant le passage du camion par exemple	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Signallement par écran de géolocalisation	1	1	1
Missions générales et spécifiques	Contact avec tous types de déchets, odeurs, nuisances	Risques lié à l'insalubrité	Gants de protection	2	2	4
Collecte des bacs	Bac collerette fendue	Risques liés aux chutes	Bacs trop lourds qui se décrochent ou cassent	3	4	12
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Conduite de véhicule	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP : Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATION	ACTIVITE : ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE			Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Saisie informatique	Travailler devant un écran pendant plusieurs heures d'affilées	Risques liés aux travaux sur écran, fatigue visuelle	Stores aux fenêtres Sensibilisation travail sur écran ASMT Eclairage adapté Possibilité de faire des pauses Ergonomie du poste correcte (tapis, chaise...)	4	1	4	
Accueil téléphonique et physique Lourdes, Bagnères de Bigorre	Relation avec le public (TI, bac pas collecté...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation CNFPT Affichage avec réglementation Meilleure communication auprès des usagers	2	3	6	
<u>Particularité:</u> Accueil téléphonique et physique Bours	Relation avec le public (TI, bac pas collecté...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation CNFPT Aménagement de l'accueil (marquage au sol...) Affichage avec réglementation Meilleure communication auprès des usagers	3	3	9	
Travail bureautique	Différentes sources lumineuses non naturelles	Risques liés aux ambiances lumineuses	Télécommande pour régler l'intensité de certains éclairages au plafond	4	1	4	
Travail bureautique	Ergonomie du poste de travail, gestes répétitifs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures	Mise à disposition d'un casque téléphone sans fil Formation "posture écran" Formation TMS en 2022	3	2	6	
Travail bureautique en open space	Etre plusieurs à travailler dans la même pièce	Risques liés aux nuisances sonores / bruit		2	1	2	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Accueil téléphonique et physique	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATION	ACTIVITE : TRAVAIL ADMINISTRATIF			Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Saisie informatique	Travailler devant un écran pendant plusieurs heures d'affilées	Risques liés aux travaux sur écran, fatigue visuelle	Stores aux fenêtres. Eclairage adapté. Ergonomie du poste correcte (tapis, chaise...).	4	1	4	
Travail bureautique	Ergonomie du poste de travail, gestes répétitifs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation "posture écran" Mise à disposition de ballon ergonomique Formation TMS 2022	2	2	4	
Travail bureautique	Différentes sources lumineuses non naturelles	Risques liés aux ambiances lumineuses	Télécommande pour régler l'intensité de certains éclairages au plafond Stores	3	1	3	
Travail bureautique en espace ouvert	Etre plusieurs à travailler dans la même pièce	Risques liés aux nuisances sonores / bruit		3	1	3	
Archivage de documents	Rangements en hauteur	Risques lié aux chutes d'objets / effondrements Risques de chute de hauteur	Escabeau	1	3	3	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Travail bureautique	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATION	ACTIVITE : TELETRAVAIL			Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Saisie informatique	Travailler devant un écran pendant plusieurs heures d'affilées	Risques liés aux travaux sur écran, fatigue visuelle		4	1	4	
Travail bureautique	Ergonomie du poste de travail, gestes répétitifs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation "posture écran" Formation TMS en 2022	2	2	4	
Travail bureautique	Différentes sources lumineuses non naturelles	Risques liés aux ambiances lumineuses		3	1	3	
Travail bureautique	Sentiment de solitude et d'isolement	Risque d'isolement	Test du télétravail pendant la crise sanitaire Mise en place d'une charte de télétravail	1	1	1	
Travail bureautique	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATION		ACTIVITE : TAXE INCITATIVE ET REDEVANCE SPECIALE	Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Porte à porte pour sensibiliser le public	Relation avec le public	Risques liés aux agressions physiques ou verbales		2	3	6
Mise en place de la puce	Coincement, écrasement, choc...	Risques de choc / Heurt / écrasement	Gants	1	2	2
Livraison de bacs		Risques liés aux manutention manuelles et postures pénibles	Mise en place de rampes de déchargement des bacs à Lourdes Formation TMS en 2022	3	2	6
Gestion des gens du voyage	Terrain ou accueil	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Jamais seule avec TLP ou aggro Problème des cartes de déchèterie	1	3	3
Missions générales et spécifiques		Risques de renversement lié à la circulation	Formation TMS en 2022	1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux		N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE		ACTIVITE : ENTRETIEN DES LOCAUX		Date : 11/2025	
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Horaires de travail en décalage avec le personnel	Risques liés aux rythmes de travail		4	1	4	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Manipulation d'aspirateur et autres matériels de nettoyage (balais, seaux ...) Manipulation des poubelles et autres déchets Postures contraignantes et faux mouvements (à genoux, accroupi, penché en avant, bras en élévation) pour réaliser les différentes tâches	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Mise à disposition d'un chariot de lavage avec presse sur roulettes et port de sacs Formation gestes et postures effectuée Coussin à genoux Machines à laver surélevées Aspirateur à chaque étage Accès à l'eau à l'étage Panier à linge plus ergonomique Formation TMS en 2022	3	2	6	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Manipulation d'aspirateur	Risque lié au bruit		2	1	2	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Glissade sur un sol mouillé, chute sur sol encombré (carton, fils électriques, téléphonique et informatique) Chute par entraînement lors de l'utilisation de l'aspirateur ou du chariot de ménage	Risques de chute de plain-pied, glissades	Sabot de sécurité à semelles antidérapantes Organisation du travail	2	3	6	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Utilisation de divers produits ménagers courants	Risques liés aux produits chimiques	Mise à disposition des anciens et nouveaux pictogrammes Chaussures antidérapantes Gants de protection Fiche de données de sécurité norme ecolabel Formation entretien des locaux administratifs	2	1	2	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Etat des locaux (propreté des sanitaires)	Risques biologiques / infectieux / insalubrité		1	1	1	
Entretien des vêtements de travail	Nettoyage des vêtements pro	Risques liés aux produits chimiques	Pas de contact direct avec les produits Mise à disposition des anciens et nouveaux pictogrammes Chaussures antidérapantes Gants de protection Fiche de données de sécurité norme ecolabel Formation entretien des locaux administratifs Port du masque et des gants pour faire les sanitaires et lors de la manipulation de	1	1	1	
Entretien des vêtements de travail	Nettoyage des vêtements pro	Risques biologiques / infectieux / insalubrité		1	1	1	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Utilisation d'appareils électriques Augmentation de celui-ci par la présence d'eau à proximité (sur le sol, pièces d'eau, agent avec les mains mouillées)	Risques électriques	Système électrique du bâtiment conforme Ne pas tirer l'aspirateur avec le cordon électrique et toujours tenir les prises de courant pour débrancher Formation à réaliser : "Sensibilisation aux risques électriques pour les agents d'entretien"	1	4	4	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Réalisation de travaux divers (poussière sur armoires) Escalier	Risques de chute de hauteur	Nettoyage peu fréquent	2	4	8	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Batiment vide	Risques liés au travail isolé	Mise à disposition d'un moyen d'appel de secours	1	4	4	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE		ACTIVITE : ENTRETIEN DES MATERIELS, BATIMENT, ESPACES VERTS	Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Lavage des bacs, colonnes	Eau accumulée au sol, verglas...	Risques de chute de plain-pied, glissades	Chaussures de sécurité	2	2	4
Lavage des bacs, colonnes	Lors de la manutention de la lance de jet à haute pression (extention des épaules) / balayage des déchets / nettoyage de l'aire de lavage / manipulation des bacs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation TMS 2022	3	2	6
Lavage des bacs, colonnes	Formation d'un brouillard d'aérosol contenant des particules contaminées par des microbes	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	EPI: Tenue imperméable, gants de protection, masque ou lunette	2	3	6
Lavage des bacs, colonnes	Aire de lavage est à l'extérieur et elle n'est pas couverte	Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques		3	2	6
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Location machine: bétonnière, marteau-piqueur, ponceuse...	Risques liés aux vibrations mécaniques		2	2	4
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Location machine: bétonnière, marteau-piqueur, ponceuse... Broyeur végétaux	Risques liés aux coupures et sectionnement		2	3	6
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Location machine: bétonnière, marteau-piqueur, ponceuse...	Risques liés au bruit	Casque de protection	1	1	1
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Soudures	Risques de brulures thermiques	EPI	2	3	6
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Travaux bas de quai	Risques de chutes d'objets/ effondrement	Chantier quand déchèterie fermée, benne en haut condamnée, toujours à deux	1	3	3
Maintenance de sites: déchèteries et batiments	Echafaudage	Risques de chutes de hauteur		3	4	12
Spécificité: Lavage des colonnes aériennes	Déplacements à pied autour des colonnes	Risques de renversement / liés à la circulation	Vêtements haute visibilité	3	4	12
Spécificité: Lavage des colonnes aériennes	Travail en hauteur lors du nettoyage des colonnes aériennes	Risques de chutes de hauteur	Plate forme sécurisée	1	3	3
Entretien et maintenance des bacs	Manutention de charges lourdes diverses	Risques lié aux manutentions manuelles / Postures	Mise à disposition d'appareils de levage appropriés	3	2	6
Entretien et maintenance des colonnes à verre, papier...	Manipulation de durcisseur	Risques liés aux projections	Lunettes de protection Fiche de données de sécurité (voir avec atelier)	1	3	3
Entretien et maintenance des colonnes à verre, papier...	Manipulation de durcisseur	Risques liés aux produits chimiques	Voir fiche de données de sécurité Masques de protection	1	2	2
Entretien des bacs	Manipulation et démantèlement des bacs	Risques de coupures / sectionnement	EPI scie circulaire pour couper les axes de roues et colonnes aériennes	2	3	6
Manipulation de bacs	Manipulation et démantèlement des bacs	Risques de choc / heurt / écrasement	EPI Démantèlement au sol Socle pour colonne 1m de hauteur mais accrochée au Fenwick car il rentre à l'intérieur	1	3	3
Ramassage pied de colonne		Risques de renversement / liés à la circulation		2	4	8
Ramassage pied de colonne		Risques lié aux manutentions manuelles / Postures	Diable, camion à hayon	2	2	4
Ramassage pied de colonne		Risques liés aux agressions physiques ou verbales		1	3	3
Ramassage pied de colonne		Risques liés au travail isolé		1	4	4
Ramassage pied de colonne		Risques de coupure, sectionnement		1	2	2

Mise en place et démantèlement abri de bacs	Déplacements à pied autour des abri bacs	Risques de renversement / liés à la circulation	Vêtements haute visibilité	2	4	8
Mise en place et démantèlement abri de bacs	Manipulation et démantèlement des bacs	Risques liés aux projections	Lunettes de protection	1	3	3
Montage (tourillon, serrure, puce...) et réparation de bacs	Marteau, visseuse, perceuse	Risques de choc / heurt / écrasement		3	1	3
Missions générales et spécifiques		Risques liés à la coactivité	Plan de prévention Plan de circulation	2	3	6
Missions générales et spécifiques	Chargement tondeuse, lisses, ferrailles	Risques lié aux manutentions manuelles / Postures		2	3	6
Missions générales et spécifiques	Du à la polyvalence poste	Risques liés aux rythmes de travail		3	3	9
Entretien espaces verts	Mauvaise posture lors de l'élagage Taillage de haie (déchèterie, antenne de Bours)	Risques de manutentions manuelles / postures pénibles		1	2	2
Entretien espaces verts		Risques de chutes de hauteur	Escabeau avec garde corps	1	3	3
Entretien espaces verts	Travaux en bordure de route	Risques de renversement/ liés à la circulation Risques routiers	Vêtements haute visibilité Signalisation pendant l'intervention	2	4	8
Entretien espaces verts		Risques liés aux animaux (morsures, piqûres)		1	3	3
Elagage	Utilisation d'équipements générant des projections (débris de végétaux)	Risques liés aux projections	Lunettes de protection	1	2	2
Elagage	Utilisation de matériel de tronçonnage	Risques de coupure, sectionnement	EPI adapté Tronçonneuse adaptée (blocage de la chaîne...)	1	3	3
Tonte, élagage	Manutention de matériel lourd	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation TMS 2022 Rampes de déchargement	3	2	6
Soudure au chalumeau et électrique MAG (métal active gas)	Soudures, contact avec des surfaces chaudes	Risques liés à la brûlure thermique	Matériel contrôlé conforme aux normes Bonne ventilation des locaux captage des polluants au plus près des points d'émission lunettes avec verres filtrants conformes à la norme NF EN 169 Masque de protection conforme à la norme NF EN 175 à volet mobile	2	3	6
Soudure au chalumeau et électrique MAG (métal active gas)	Pas de bâtiment pour souder	Risques liés à l'électricité	Formation sécurité, prise normée	1	4	4
Soudure au chalumeau et électrique MAG (métal active gas)	Soudures, contact avec des surfaces chaudes	Risques d'incendie / explosion		1	4	
Entretien espaces verts	Transport de matières inflammables	Risques incendie		2	3	6
Entretien espaces verts	Tondeuse	Risques liés au travail isolé		1	3	3
Tonte, élagage		Risque liés au bruit	Pas de casque pour tondeuse mais ok pour élagage	1	3	3
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE	ACTIVITE : ENTRETIEN DES VEHICULES	Date de télétransmission : 23/02/2025 Date de réception préfecture : 23/02/2025 Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Lavage des BOM, polybennes, véhicules légers	Eau accumulée au sol, verglas...	Risques de chute de plain pieds, glissades	Chaussures de sécurité	2	2	4
Lavage des BOM, polybennes, véhicules légers	Lors de la manutention de la lance de jet à haute pression (extension des épaules) / balayage des déchets / nettoyage de l'aire de lavage	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation TMS 2022	2	2	4
Lavage des BOM, polybennes, véhicules légers		Risques liés au bruit		2	3	6
Lavage des BOM, polybennes, véhicules légers	Formation d'un brouillard d'aérosol contenant des particules contaminées par des microorganismes	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	EPI: Tenue imperméable, gants de protection, masque ou lunette Lance baton	3	3	9
Lavage des BOM, polybennes, véhicules légers	Aire de lavage est à l'extérieur et elle n'est pas couverte	Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	Ciré Guy Cotten + Goretex	3	2	6
Spécificité: Lavage des BOM	Risque de chute de la porte arrière	Risques de choc / heurt / écrasement		1	4	4
Spécificité: Lavage des BOM	En montant sur le marche pied	Risques de chute de hauteur	Marche pied sécurisé	1	2	2
Entretien mécanique	Stockage de produits inflammables, carburants, bouteilles de gaz, soudure	Risques d'incendie / explosion	Moyens d'extinction incendie Local de stockage spécifique aux produits dangereux	2	4	8
Entretien mécanique	Manipulation de produits dangereux	Risques liés aux produits chimiques	Vêtements de travail, gants de protection Masques, lunettes Extracteur gaz d'échappement	2	3	6
Soudure au chalumeau et électrique MAG (métal active gas)	Soudures, contact avec des surfaces chaudes	Risques liés à la brûlure thermique	Matériel contrôlé conforme aux normes Bonne ventilation des locaux captage des polluants au plus près des points d'émission lunettes avec verres filtrants conformes à la norme NF EN 169 Masque de protection conforme à la norme NF EN 175 à volet mobile	2	3	6
Soudure au chalumeau et électrique MAG (métal active gas)	Soudures, contact avec des surfaces chaudes	Risques d'incendie / explosion		1	4	4
Conduite de véhicule Dépannage	Trafic routier	Risques routiers	Formation du conducteur Suivi des visites médicales Sensibilisation ADDICTIONS, SEDENTARITE, ALIMENTATION Respect du temps de travail Maintenance du matériel Pneus neige pour Batsurguère et chaînes à disposition	1	4	4
Entretien mécanique	Manutention de charges lourdes diverses	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Mise à disposition d'appareils de levage appropriés	3	2	6
Entretien mécanique	Descente de la cabine des camions, des marchepieds Utilisation d'échelles, escabeau et échaffaudage	Risques de chute de hauteur	Harnais	3	4	12
Entretien mécanique	Difficulté à réguler la température dans l'atelier Chauffage inadapté	Risques liés aux conditions climatiques	Horaires adaptés par rapport aux déchèteries Soudure le matin Garder un maximum l'atelier fermé	2	2	4
Entretien mécanique	Respiration de gaz d'échappement	Risques liés aux gaz d'échappement	Captation des gaz d'échappement à la source Détecteur de CO2	2	3	6
Entretien mécanique	Moteurs des véhicules Appareils, Pneumatiques	Risques liés au bruit	Port de bouchons moulés pour les oreilles	2	1	2
Entretien mécanique	Contact direct, indirect et arc électrique Risques d'électrisation, d'électrocution et de brûlure	Risque électrique	Habilitation électrique. Respects des instructions de sécurité Si travaux sous tension, respecter les principes élémentaires de sécurité liés aux travaux sous tension	2	4	8
Entretien mécanique	Manipulation d'outils divers	Risques de coupure / sectionnement Risques d'origine mécanique	Respect des consignes de sécurité Trousse de premiers secours Vêtements de travail, gants de protection	3	3	9
Entretien mécanique	Déplacement avec des collègues ou usagers circulant à pied, ou avec un véhicule Risque de heurt lors de dépannages à l'extérieur (travail en bordure de voirie ou circulation à pied) A l'atelier, encombrement au sol : huile/graisse	Risques liés aux circulations et déplacements chutes de plain-pied, heurt, choc	Permis de conduire (poids lourds) à jour + FIMO + FCO Vêtements haute visibilité Signalisation routière pendant l'intervention Produit absorbant si nécessaire	1	4	4
Entretien mécanique	Saisie bureautique	Risques lié au travail sur écran / fatigue visuelle	Stores aux fenêtres Eclairage adapté Ergonomie du poste correcte	1	1	1
Entretien mécanique Bagnères de Bigorre	Agents qui passent dans l'atelier pendant que des agents soudent	Risques d'incendies et de brûlures	Voir avec le service prévention de la CCHB	2	3	6
Entretien mécanique	Entretien compacteur		Voir avec laurent pour la gravité (écrasement) Sécurité suintée	2	4	8
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE	ACTIVITE : PUCAGE DES BACS	Date de télétransmission : 23/02/2026 Date de réception préfecture : 23/02/2026 Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Insertion de la puce dans le bac	Manipulation du maillet	Risques de choc / Heurt / écrasement	EPI (gants plus particulièrement)	2	1	2
Manipulation du bac	Bac sale, rempli	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	EPI (gants plus particulièrement)	2	1	2
Manipulation du bac	Bac lourd, mal placé	Risques liés aux manutentions manuelles / postures	Formation TMS 2022	3	2	6
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers	Vêtements haute visibilité	1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE	ACTIVITE : LIVRAISON DES BACS		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Manipulation de bacs	Manutention de charges lourdes diverses	Risques lié aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Mise à disposition d'appareils de levage appropriés Camion à haillon Formation TMS 2022	3	2	6
Manipulation de bacs	Manutention de charges lourdes diverses	Risques de choc / heurt / écrasement	EPI	2	2	4
Livraison de bacs	Dépannages et de livraison sur le territoire du SY.M.A.T. (travail en bordure de voirie ou circulation à pied)	Risques de renversement / liés à la circulation	Feux à éclats sur le camion et sur le haillon Cônes si bord de route dangereuse	2	4	8
Livraison de bacs	Relations avec des usagers	Risques liés aux agressions physiques ou verbales		1	3	3
Livraison de bacs		Risques liés au travail isolé		1	4	4
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	2	2	4
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	2	4	8
Montage (tourillon, serrure, puce...) et réparation de bacs	marteau, visseuse, perceuse	Risques de choc / heurt / écrasement		3	1	3
Entretien du camion	Nettoyage extérieur des camions Utilisation d'un nettoyeur haute pression (eau + produit désinfectant) sur l'aire de lavage (exiguë, projections)	Risques liés aux produits chimiques / aux projections	Gants de protection Masque de protection Lunettes de protection	3	1	3
Lavage des bacs, colonnes	Eau accumulée au sol, verglas...	Risques de chute de plain-pied, glissades	Chaussures de sécurité	2	2	4
Lavage des bacs, colonnes	Lors de la manutention de la lance de jet à haute pression (extention des épaules) / balayage des déchets / nettoyage de l'aire de lavage / manipulation des bacs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Formation TMS 2022	3	2	6
Lavage des bacs, colonnes	Formation d'un brouillard d'aérosol contenant des particules contaminées par des microbes	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	EPI: Tenue imperméable, gants de protection, masque ou lunette	2	3	6
Lavage des bacs, colonnes	Aire de lavage est à l'extérieur et elle n'est pas couverte	Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques		3	2	6
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN ET MAINTENANCE	ACTIVITE : MANIPULATION CHARIOT ELEVATEUR		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Conduite du chariot	Manœuvres du chariot élévateur avec de la coactivité	Risques de renversement / liés aux circulations et déplacements	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), valable 5 ans et autorisation de conduite délivrée par l'employeur Balisage, toujours deux	1	4	4
Conduite du chariot (Bours)		Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles		3	2	6
Conduite du chariot	Manœuvres du chariot élévateur	Risques liés aux vibrations mécaniques	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), valable 5 ans et autorisation de conduite délivrée par l'employeur	1	1	1
Conduite du chariot	Montée / descente du chariot	Risques de chutes	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), valable 5 ans et autorisation de conduite délivrée par l'employeur	1	2	2
Conduite du chariot	Coincement, écrasement, choc	Risques d'origine mécanique	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), valable 5 ans et autorisation de conduite délivrée par l'employeur	1	2	2
Conduite du chariot	Charge mal amarrée ou mal équilibrée Conduite avec la charge trop haute	Risques de choc / heurt / écrasement	Voies de circulation en bon état Poste de conduite confortable Sécurisation du chariot : protection du conducteur (arceaux de sécurité, bouclier, dossierer protège-tête adapté) et de l'environnement (avertisseur lumineux et sonore, rétroviseur) CACES	1	3	3
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Conduite du chariot	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

Date de télétransmission : 23/02/2026

Date de saisie du préfacteur : 23/02/2026

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ANIMATION / PREVENTION	ACTIVITE : AMBASSADEUR DU TRI ET DE LA PREVENTION	Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	2	2	4
Déplacements divers à pied, visites terrain	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...) Suivi de collecte	Risques de renversement / liés à la circulation	EPI rétro réfléchissant	1	4	4
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	1	4	4
Mise en place de stands de sensibilisation	Port de charges lourdes	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Diable à disposition Travail d'équipe Valise de transport pour animation Optimisation du rangement Eco-cup Formation TMS 2022	1	2	2
Mise en place de stands de sensibilisation	Travailler si fortes chaleurs ou grand froid	Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	Aménager les plannings	2	1	2
Caractérisation	DASRI	Risques de piqûres / seringues	Procédure SMTD	2	3	6
Porte à porte	Attaques de chiens	Risques lié aux animaux (morsures, piqûres)		2	3	6
Porte à porte	Agression, relations avec les usagers	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Toujours à 2 ambassadeurs du tri sur l'habitat collectif	1	4	4
Gestion eco-cup	Port des caisses lourdes	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Chariot Réorganisation du rangement (table à Lourdes à l'accueil)	2	3	6
Vente composteur (Lourdes, Bagnères de Bigorre)	Port des composteurs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Chariot L'utilisateur utilise le chariot pour charger son composteur Diable plus adapté	2	3	6
Suivi composteur (Lourdes)	Brassage du compost, tamisage	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Partage de compétences avec l'agent en charge du suivi compostage à Bours	2	3	6
Suivi qualité du tri sélectif LIXO		Risques liés aux agressions physiques ou verbales		1	2	2
Suivi qualité du tri sélectif LIXO	Beaucoup d'appels et de bruit dans le travail	Risques liés à la coactivité	Télétravail ou autre bureau	3	1	3
Suivi qualité du tri sélectif LIXO		Risques de renversement / liés à la circulation		1	4	4
Saisie informatique	Travailler devant un écran pendant plusieurs heures d'affilées	Risques liés aux travaux sur écran, fatigue visuelle	Stores aux fenêtres. Eclairage adapté. Ergonomie du poste correcte (tapis, chaise...).	2	1	2
Travail bureautique	Différentes sources lumineuses non naturelles	Risque liés aux ambiances lumineuses	Télécommande pour régler l'intensité de certains éclairages au plafond Stores	1	1	1
Travail bureautique	Ergonomie du poste de travail, gestes répétitifs	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Mise à disposition d'un casque téléphone sans fil Formation "posture écran"	1	2	2
Travail bureautique en open space	Etre plusieurs à travailler dans la même pièce	Risques liés aux nuisances sonores / bruit		2	1	2
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ANIMATION / PREVENTION	ACTIVITE : GESTION DES COMPOSTEURS			Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	2	2	4	
Déplacements divers à pied, visites terrain	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...)	Risques de renversement / liés à la circulation	EPI rétro réfléchissant	2	4	8	
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	1	4	4	
Manipulation du compost Tamissage	Port de charges, mauvais mouvements	Risques liés aux manutentions manuelles / postures pénibles	Organisation de la journée/ semaine pour diversifier les tâches Formation TMS 2022	3	2	6	
Manipulation du compost Tamissage	Mauvais hygiénisation du compost (seringues, animaux morts, batterie de voiture, rats...)	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	Gants	2	3	6	
Manipulation du compost Tamissage	Travailler en cas de fortes chaleurs	Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	Aménager du temps de travail Achat de pantalon plus légers pour l'été	2	1	2	
Manipulation du compost Tamissage		Risques liés au travail isolé		1	4	4	
Manipulation des composteurs	Palette stockage des palettes de composteurs hangar	Risques liés aux chutes d'objets/effondrements	Pile moins haute	2	3	6	
Vente de composteurs		Risques liés aux agressions physiques ou verbales		1	1	1	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENCADREMENT	ACTIVITE : CHEF DE COLLECTE	Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Contact avec des usagers	Gestion des situations conflictuelles (Partenaires institutionnels, personnel, usagers...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation "Gestion du stress" à réaliser	2	1	2
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	1	3	3
Déplacements divers à pied, visites terrain	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...)	Risques de renversement / liés à la circulation	EPI rétro réfléchissant	2	4	8
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	1	4	4
Déplacements divers à pied	Autour des camions et engins de manutention	Risques de choc / heurt / écrasement	EPI pour tous les agents de terrain Formations CACES et autorisations de conduite	2	4	8
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risque d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENCADREMENT	ACTIVITE : RESPONSABLE GARDIENS ET CHAUFFEURS		Date : 11/2025		
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Contact avec des usagers	Gestion des situations conflictuelles (Partenaires institutionnels, personnel, usagers...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation "Gestion du stress" à réaliser	2	2	4
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	1	2	2
Déplacements divers à pied, visites terrain	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...)	Risques de renversement / liés à la circulation	EPI rétro réfléchissant	1	4	4
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	1	4	4
Déplacements divers à pied	Autour des camions et engins de manutention	Risques de choc / heurt / écrasement	EPI pour tous les agents de terrain Formations CACES et autorisations de conduite	1	4	4
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risque d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

DUERP : Evaluation des risques généraux		N° - UNITE DE TRAVAIL : ENCADREMENT		ACTIVITE : ENCADREMENT ADMINISTRATIF		Date : 11/2025	
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel	
Encadrement	Gestion des situations conflictuelles	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation "Gestion du stress" à réaliser Formation "encadrement"	1	2	2	
Spécificité DGS DRH				3	2	6	
Contact avec l'usager	Gestion des situations conflictuelles (Partenaires institutionnels, usagers...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales		1	3	3	
Travail administratif	Batiment vide	Risques liés au travail isolé	Mise à disposition d'un moyen d'appel de secours	2	4	8	
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4	
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions					
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux					

DUERP: Evaluation des risques généraux	N° - UNITE DE TRAVAIL : ENCADREMENT	ACTIVITE : ENCADREMENT TECHNIQUE	Date : 11/2025			
TACHES	DANGER	RISQUE	MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES EXISTANTS	P	G	R résiduel
Suivi chantier	Autour des camions et engins de manutention	Risques de choc / heurt / écrasement		1	4	4
Suivi chantier	Gestion des situations conflictuelles (Partenaires institutionnels, personnel, usagers...)	Risques liés aux agressions verbales		2	1	2
Suivi chantier	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain pieds, glissades		1	4	4
Suivi chantier	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...)	Risques de renversement / liés à la circulation	Casque de protection	1	4	4
Contact avec des usagers	Gestion des situations conflictuelles (Partenaires institutionnels, personnel, usagers...)	Risques liés aux agressions physiques ou verbales	Formation "Gestion du stress" à réaliser	1	2	2
Déplacements divers à pied, visites terrain	Escalier, marches diverses, passerelle...	Risques de chutes de plain-pied, glissades	EPI (chaussures avec semelles antidérapantes...)	1	2	2
Déplacements divers à pied, visites terrain	Déplacements hors du site (bord de route, mauvais visibilité ...)	Risques de renversement / liés à la circulation	EPI rétro réfléchissant	1	4	4
Utilisation d'un véhicule de service	Défaillance mécanique / électrique	Risques routiers	Maintenance des véhicules	1	4	4
Déplacements divers à pied	Autour des camions et engins de manutention	Risques de choc / heurt / écrasement	EPI pour tous les agents de terrain Formations CACES et autorisations de conduite	1	3	3
Particularité: Bagnères de Bigorre	Batiment vide	Risques liés au travail isolé		2	4	8
Trajet domicile-travail	Déplacements hors du site	Risques routiers		1	4	4
Missions générales et spécifiques	Travail source de consommations addictives	Risques d'addictions				
Missions générales et spécifiques	Travail source de risques psychosociaux	Risques Psychosociaux				

G. EVALUATION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

On qualifie de risques psychosociaux ou RPS les éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des agents au sein de leur environnement professionnel.

Leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques a été rendue obligatoire par la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre dans la fonction publique territoriale de l'accord cadre du 22 octobre 2013.

1. Objectifs de la démarche :

Développer, optimiser l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail, faire le point sur la manière de travailler et définir des actions faisables et réalisables.

2. Facteurs des RPS :

Animé par Michel Gollac, un collègue d'experts a fait en 2011 la synthèse des nombreuses études existantes en France et à l'étranger sur les RPS.

Six grands facteurs ont été identifiés :

- Le contenu du travail

- ✓ Exigences quantitatives, surcharge ou sous-charge
- ✓ Exigences qualitatives excessives
- ✓ Monotonie, répétition
- ✓ Caractéristiques de la tâche, polyvalence, suppléances
- ✓ Cadences, pauses, exigences de délais

- L'organisation du travail

- ✓ Niveau de maîtrise de la répartition et la planification des tâches
- ✓ Imprécision des missions confiées, absence d'objectifs
- ✓ Conditions d'exercice et d'organisation des missions (pression sur les objectifs, échéances d'ordre politique, organisations du travail non anticipatrices obligeant à des rattrapages dans l'urgence)
- ✓ Inadaptation des horaires de travail aux rythmes biologiques, à la vie sociale et familiale

- Les relations du travail

- ✓ Manque de soutien de la part des collègues, des supérieurs hiérarchiques, des élus
- ✓ Management peu participatif, autoritaire, déficient, absence de reconnaissance
- ✓ Conflits, relations entre collègues / avec la hiérarchie / avec les élus
- ✓ Situations d'isolement ou de mise à l'écart du collectif de travail

- ✓ Exigences émotionnelles : tensions plus ou moins fréquentes et d'intensités variables, contact avec la détresse sociale et la souffrance sous toutes ses formes, risque d'agressions verbales ou physiques, sentiment d'avoir peur quand on travaille.

- Les valeurs et attentes de l'agent

- ✓ Conflits de valeur : contradictions entre les exigences de la vie professionnelle et vie personnelle
- ✓ Exigences du travail (rendement, objectifs) incompatibles avec l'aspiration à un travail de qualité
- ✓ Contradiction entre ce que les agents vivent au quotidien et ce qu'ils estimeraient nécessaire pour faire un travail en conformité avec leurs convictions.
- ✓ Développement des compétences, progression professionnelle
- ✓ Possibilité de donner son avis, d'exprimer ses attentes sur son travail

- Les changements du travail / restructurations

- ✓ Incertitude liée aux restructurations sans concertation, dénuée de sens
- ✓ Réorganisations permanentes sans conduite de projet
- ✓ Mobilité fonctionnelle non accompagnée

- L'environnement de travail

- ✓ Nuisances physiques au poste de travail (bruit, chaleur, humidité, manque d'espace...)
- ✓ Mauvaise conception des lieux, des postes de travail...
- ✓ Travail en bureau / en l'extérieur, environnement calme / bruyant
- ✓ Baisse des moyens financiers

3. Comment agir ?

- Prévention PRIMAIRE

Éliminer les sources de RPS au travail. Promouvoir la santé.

En diminuant l'exposition des agents aux dangers présents dans l'environnement professionnel, ces actions garantissent un effet collectif sur le long terme.

Cette prévention fait surtout appel à des actions orientées autour des processus organisationnels : les rôles et missions (processus de prises de décisions, les acteurs relais), le management (son positionnement, le cadre et la nature de la prescription), la conception des postes, sur les espaces de dialogue ...

- Prévention SECONDAIRE

Outiller les agents pour les aider à faire face aux situations de travail à forte exposition. Protéger la santé (par exemple information, sensibilisation, formation à la gestion des conflits etc...)

Ces mesures de prévention ont généralement un effet à court terme. Cette prévention fait surtout appel à la mise en œuvre de moyens de protection.

- Prévention TERTIAIRE

Permet d'agir sur les prises en charge des agents en souffrance au travail. Retrouver la santé.

Ces stratégies incluent généralement des services pour conseiller les agents et les orienter, si besoin, vers des spécialistes.

Elles sont ainsi orientées sur la personne plutôt que sur la situation de travail. En tentant de diminuer les symptômes, elles visent uniquement les conséquences du problème.

Cette prévention fait surtout appel à des actions orientées autour de l'individu et des collectifs de travail, sur le soutien psychologique, les réunions de discussion et d'échanges pour mieux gérer les conflits, sur l'adaptation des postes de travail aux spécificités individuelles, parfois en lien avec l'inaptitude (aménagement des horaires et des temps de travail).

Au SYMAT, une première évaluation des RPS a été faite en 2017 avec une psychologue du travail de la médecine du travail.

Puis, en 2019-2020, une autre évaluation a été faite avec une psychologue du travail indépendante.

DUERP: RPS	DECHETERIES	Date : 11/2022		
Facteur RPS	Mesures de prévention existantes	Niveau de risque	Exemples de situation de travail à risque	Actions de prévention proposées
Intensité et complexité du travail	1. Contraintes de rythmes élevés	modéré	1/ Barrières et contrôle d'accès qui ne fonctionnent pas et décomptent pas. Toutes les déchèteries n'ont pas de barrière. 2/ Quantité, m3. Usager ne comprend les différences entre les déchèteries. 3/ Horaires 16h à Juillan...	1/ Demander au fournisseur, pourquoi cela ne fonctionne pas? En mettre là où elles ne sont pas. 2/ Déchèterie Ibois 2020. Communication grand public + état des lieux des filières / réunion. Interdire les camions. Même règle pour toutes les déchèteries. 3/ Adapter les horaires sur toutes les déchèteries.
	7. Attention et vigilance dans le travail	élevé	1/ Risque routier 2/ Usager jette n'importe quoi 3/ Respect du gardien	1/ Dos d'âne ou ralentisseur Signalétique au sol 2/ Eviter en déchèterie le gardien seul + revoir le nombre des déchèteries (différence nord et sud) 3/ Formation des gardiens + porter plainte si agression
	10. Extension de la disponibilité en dehors des horaires de travail	modéré	contractuel	
Exigences émotionnelles	13. Tensions avec le public	élevé		1/ Dos d'âne ou ralentisseur Signalétique au sol 2/ Eviter en déchèterie le gardien seul + revoir le nombre des déchèteries (différence nord et sud) 3/ Formation des gardiens + porter plainte si agression + faire un état des lieux des déchèterie // diable pour aider les usagers
	14. Confrontation à la souffrance d'autrui	modéré	1/ Personne âgé 2/ Collègue amoindri physiquement ou mentalement	1/ Formation 2/ Faire remonter par les membres du groupe de travail (médecine du travail ou autre) + créer du lien
	15. Maîtrise des émotions	élevé	1/ Permanence contact usager	1/ Etre deux en déchèterie + Refaire un point sur l'intérêt de la médecine du travail
	17. Autonomie temporelle	élevé		1/ Etre au moins 2 en déchèterie 2/ Formation
	22. Reconnaissance dans le travail	modéré		Formation communication non violente Créer un groupe de travail sur cette thématique
Insécurité de l'emploi et du travail	25. Insécurité socio-économique (emploi, salaire, carrière,...)	modéré	contractuel	
	26. Conduite du changement dans l'entreprise	modéré	Fusion	Créer des groupes de travail pour Anticiper Communiquer et Rassurer Prendre le temps d'organiser
	30. La présence de caméra sur votre lieu de travail vous permet-il de travailler sereinement ?	élevé	1/ Surveillance, flitage 2/ Confiance	1/ Rappeler utilisation des caméras (intérêt, zone qui est filmée...) Rappeler le cadre. 2/ Mettre en avant des exemples de déchèterie où ça marche 3/ Un élu ou DGS aille sur le terrain

DUERP: RPS	ADMINISTRATIF	Date : 11/2022		
Facteur RPS	Mesures de prévention existantes	Niveau de risque	Exemples de situation de travail à risque	Actions de prévention proposées
Intensité et complexité du travail	1. Contraintes de rythmes élevés	modéré	Administratif: pas de marge de manœuvre Fusion et assimilation de nouvelles pratiques	Actions de prévention
	5. Gestion de la polyvalence	modéré		
	6. Interruption dans le travail	modéré		
	7. Attention et vigilance dans le travail	élevé	1/ Véhicule de service 2/ accueil du public 3/ Vigilance sur des dossiers (compta, rh, direction...)	Formation méthode priorisation des tâches Formation communication NON VIOLENTE
	15. Maîtrise des émotions	élevé	1/ contact avec le public 2/ collègues	
	17. Autonomie temporelle	modéré	Accueil: Chaufeurs: inhérent au poste	1/ formation 2/ entraide, avoir la possibilité de faire des pauses.
	22. Reconnaissance dans le travail	modéré		
	26. Conduite du changement dans l'entreprise	modéré	Fusion	
	30. La présence de caméra sur votre lieu de travail vous permet-il de travailler sereinement ?	modéré		

DUERP: RPS	COLLECTE	Date : 11/2022		
Facteur RPS	Mesures de prévention existantes	Niveau de risque	Exemples de situation de travail à risque	Actions de prévention proposées
Intensité et complexité du travail	1. Contraintes de rythmes élevés	élevé	1/ Horaires décalés et alternants (sud) 2/ Tournée plus dures/longues que d'autres	1/ Lisser sur la semaine les horaires en basse saison 2 rippeurs par camion à maintenir
	3. Adéquation des objectifs avec les moyens et les responsabilités	élevé	1/ Camion à Lourdes qui tombent en panne 2/ Erreurs de tri des usagers (Lourdes, les agents refont le tri) + Point de regroupement	1/ En cours de solution 2/ En cours de solution
	7. Attention et vigilance dans le travail	élevé	1/ Risque routier (piétons Lourdes, voitures, livreurs, sortie de boîte...) 2/ EPI	1/ Sécurité routière formation et formation interne du métier avec chef de collecte. Faire des piqures de rappel ! 2/ EN cours
	9. Travail en horaires atypiques	élevé	1/ Horaires décalés et alternants (sud) 2/ Tournée plus dures/longues que d'autres	1/ Lisser sur la semaine les horaires en basse saison 2 rippeurs par camion à maintenir
	15. Maîtrise des émotions	élevé	1/ Pas collecté	1/ Accueil vérifier si camion est bien passé avec la géolocalisation et faire confiance à l'équipe. + rappeler de sortir la veille.
	17. Autonomie temporelle	élevé	1/ Besoins naturels 2/ Fatigue	1/ et 2/ entraide
	22. Reconnaissance dans le travail	modéré		Formation communication non violente Créer un groupe de travail sur cette thématique
	30. La présence de caméra sur votre lieu de travail vous permet-il de travailler sereinement ?	modéré		

H. LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE ADDICTION

DUERP : ADDICTIONS		ADDICTIONS		Date : 11/2022					
Thématiques	Précision / dimension	Questions	Oui ou Non	Danger	Risque	Measures existantes	Suggestions de pistes d'amélioration		
Acquisition	Alcool	- Y a-t-il une consommation sur le lieu du travail pendant le temps de travail avec accord de l'employeur (galette des rois, vœux...) ou organisée par l'employeur (ex : anniversaire, mariage, avancement, retraite...)? - Ces consommations sont-elles excessives (états d'ébriété observés lors de ces événements)?	OUI NON	Alcool à disposition	Risque de consommation Risque routier Risque agressivité Risque de chutes	Supprimer alcool fort Présence de boissons sans alcool Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT Intégration de l'interdiction de consommer de l'alcool pendant le temps de travail dans le RI En amont d'un événement, on calcule pour éviter qu'il y ait trop d'alcool	- Mise en place de cocktails sans alcool - Supprimer alcool (si présence activité à risque) - Proposer alternative type cocktail sans alcool - Mettre à disposition éthylofest (autocontrôle) - Bus qui ramène ou conduit avec une personne qui ne boit pas - Aide au sevrage alcoolique (diriger vers la médecine du travail)		
	Alcool	- Y a-t-il une consommation hors lieu de travail pendant le temps de travail (ex : réunion de travail, démarches commerciales...)? - Ces consommations sont-elles excessives (états d'ébriété observés lors de ces événements)?	OUI NON	Alcool à disposition (Permanence diverses dans les mairies + pause collective)	Risque de consommation Risque routier Risque agressivité Risque de chutes	Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT Intégration de l'interdiction de consommer de l'alcool pendant le temps de travail dans le RI Contrôles préventifs Ethylofest camion	- Mise en place de cocktails sans alcool - Supprimer alcool (si présence activité à risque) - Proposer alternative type cocktail sans alcool - Mettre à disposition éthylofest (autocontrôle) - Bus qui ramène ou conduit avec une personne qui ne boit pas - Aide au sevrage alcoolique (diriger vers la médecine du travail)		
	Alcool	- Y a-t-il une consommation sur le lieu de travail hors temps de travail? - Ces consommations sont-elles excessives (états d'ébriété observés lors de ces événements)?	OUI NON	Alcool à disposition (Permanence diverses + pause collective)	Risque de consommation Risque routier Risque agressivité Risque de chutes	Restiction d'alcool fort Présence de boissons sans alcool Campagne de sensibilisation Intégration de l'interdiction de consommer de l'alcool pendant le temps de travail dans le RI En amont d'un événement, on calcule pour éviter qu'il y ait trop d'alcool	- Mise en place de cocktails sans alcool - Supprimer alcool (si présence activité à risque) - Proposer alternative type cocktail sans alcool - Mettre à disposition éthylofest (autocontrôle) - Bus qui ramène ou conduit avec une personne qui ne boit pas - Aide au sevrage alcoolique (diriger vers la médecine du travail)		
Acquisition	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il des fumeurs ?	OUI	Exposition aux fumées	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT	- Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il une consommation de tabac / cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments ?	OUI	Exposition aux fumées	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT	- Signaler les zones fumeurs - Mettre les cendriers encore plus loin avec abri - Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il une consommation de tabac / cigarette électronique à l'intérieur des véhicules de service ?	OUI	Exposition aux fumées	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif Risques routiers	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT	- Interdire de fumer dans les véhicules de service avec autocollant visible sur le tableau de bord - Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il une gêne occasionnée par les usages des collègues ?	OUI	Exposition aux fumées	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif Risques routiers	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT	- Signaler les zones fumeurs - Equiper zones fumeurs (Cendriers, extincteurs,...) - Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il une gêne occasionnée par des usages des bénéficiaires / administrés / clients / patients / visiteurs ?	OUI	Exposition aux fumées	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif Risques routiers	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service Campagne de sensibilisation de tous les agents par MNT/ASMT	- Mettre en place l'affichage réglementaire aux différentes entrées du personnel et du public - Disposer des zones fumeurs accessibles aux fumeurs y compris aux visiteurs - Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique	- Y a-t-il des tensions générées par les pauses des fumeurs ?	OUI	Pause tolérée pour aller fumer	Risques d'incendies Risques santé liés au tabagisme Risque liés au tabagisme passif Risques de conflits	Interdiction affichée Affichage réglementaire aux entrées Candrier extérieur RI et note de service	- Disposer des zones fumeurs accessibles aux fumeurs (proches) - Accompagner au sevrage tabagique (diriger vers la médecine du travail)		
	Tabac / cigarette électronique								

Acquisition	Travail	Y a-t-il des tâches devant être accomplies qui ne figurent pas sur la fiche de poste ?	OUI	Charge de travail ...	Risque psycho sociaux		- Etablir temps d'échange/communication entre le salarié / agent et l'encadrement - Réviser la fiche de poste (mesurer la différence entre travail prescrit/travail réel) - Créer un espace de dépôt de matériel (ex : local ou armoire) - Charte de la déconnection
Acquisition	TTC (ordinateur, tablette, ordinateur, téléphone portable)	- Les salariés/agents sont-ils équipés de matériel portable (tablette, ordinateur) ?	OUI	Travail hors du temps de travail	Risque psycho sociaux		
	TTC (ordinateur, tablette, ordinateur, téléphone portable)	- Les salariés/agents doivent-ils rester joignables pendant le temps de travail ?	NON				Nouveaux camions équipés de bluetooth
	TTC (ordinateur, tablette, ordinateur, téléphone portable)	Hors du temps de travail	OUI	Charge de travail ...	Risque psycho sociaux		- Sélectionner les fonctions pour lesquels les personnels doivent être joignables (SST, Equipier de Première Intervention, Equipier de seconde intervention, SSAP, astreintes...) atelier, DGS... - Charte de la déconnection
	TTC (ordinateur, tablette, ordinateur, téléphone portable)	- Les salariés/agents travaillent-ils au domicile (différent du télétravail) ?	OUI	Charge de travail ...	Risque psycho sociaux		- Répartir les astreintes - Etablir une Charte du droit à la déconnection
Adaptation	TTC (ordinateur, tablette, ordinateur, téléphone portable)	- Les salariés/agents doivent-ils rester joignables hors temps de travail (week end, repas, congés...) ?	OUI	Collecte Astreintes	Risque psycho sociaux		- Gérer et officialiser les astreintes - Intégrer une politique de gestion des mails dans le RI (ex : réception différée...) - Etablir une réflexion sur l'évitement des concurrences (interne (équipe de travail) / externe (entreprise)) - Filtrer l'usage des moyens de communication personnels (ex : brouilleurs, standard téléphonique) ?
	Autres pratiques à risque	- Y a-t-il des pratiques ou incitations sportives par le collectif de travail ?	OUI	Trop de sport	Addiction au sport Risques de blessures		- Etablir une réflexion sur les pratiques de cohésion de groupe
	Autres pratiques à risque	- Y a-t-il une consommation/usage de boissons énergisantes, café pour faire face au travail (intensité et/ou complexité du travail) ?	OUI	Boire du café	Risque cardiaque Insomnie Irritabilité		- Sensibiliser à la prévention des conduites addictives - Intégrer une recommandation de modération de la consommation des boissons énergisantes dans le RI
	Autres pratiques à risque	- Y a-t-il une consommation/usage de médicaments psychotropes pour faire face au travail (intensité et/ou complexité du travail) ?		Non renseigné			- Sensibiliser à la prévention des conduites addictives - Informer sur les pictogrammes des boîtes de médicaments - Informer sur le respect de la prescription médicale - L'agent/salarié informe le médecin du travail de tout traitement médical potentiellement à risques
Importation	Travail TTC (ordinateur, tablette, ordinateur portable, téléphone portable)	- Y a-t-il des usages privés du téléphone portable et ordinateur sur le lieu de travail ? (interruptions des tâches, détournement de l'attention, prise de risques...)	OUI	En conduisant ou en faisant une tâche dangereuse (atelier, travail en hauteur)	Risque rouler Risques de conflits Risque de chute ou blessure		- Intégrer l'usage des TIC au règlement intérieur (à vérifier) - Hygiène de l'usage du téléphone ASMT - Etablir une politique d'utilisation des moyens de communication personnels au travail (charte informatique, règlement intérieur...) ?
Contraintes physiques	Adaptation aux conditions de travail	Y a-t-il des contraintes physiques et sur quels postes ? Horaires - Bruit - Chaleur - Froid - Pénibilité	OUI	Postes techniques	Risques addiction	DU	- Le niveau d'exposition/malaise des risques physiques doit pondérer les risques d'addiction
Précarité professionnelle	Statut (contrats précaires) et image du métier (ex : huisserie...)						- Etablir une réflexion sur la précarité (cdd intérim) les possibilités d'évolution de carrière, l'amélioration de l'image du métier, l'attractivité... - Faire un interview/article dans echo synat pour image du ripeur

I. LA CRISE SANITAIRE ET LA COVID-19

DUERP	COVID-19	Date : 11/2022							
Type de risque	Situations exposantes	Unités, postes de travail, activités concernées	Measures de prévention / plan d'actions	En place	A mettre en place	Responsable de l'action	Délai	Remarques	
Risques en lien avec l'épidémie Covid-19	Contact rapproché de moins d'1 mètre entre agents	Les rieurs et chauffeurs dans la cabine BOM Coolage ou utilisation de véhicules de service partagés (2 agents ou +) Pause déjeuner Salle de réunion	Privilégier le travail à distance pour les postes compatibles	x				Voir PRA/PCA + tableau niveaux COVID	
			Aménager et décaler les horaires de travail afin de réduire les contacts et ainsi éviter que les agents se croisent	x				Voir PRA/PCA + tableau niveaux COVID	
			Afficher et informer les salariés sur les gestes barrière et les faire appliquer : Se laver les mains très régulièrement Tousser ou éternuer dans son coude Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans les poubelles Eviter de se toucher le visage (nez et bouche) Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum) Eviter les contacts physiques rapprochés (poignées de mains, embrassades...) Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)	x				Affiches du gouvernement	
			Respecter les règles de distanciation d'un mètre minimum entre chaque salarié, soit 4m2 sans contact autour de chaque personne	x				Voir plan de circulation dans PRA	
			Gérer les circulations de personnes afin d'éviter les croisements et les rassemblements	x				DGS (si absente, DRH)	
			Afficher le nombre maximal de personnes sur la porte dans chaque pièce	x				Voir suivi produits COVID	
			Prévoir un référent Covid-19 pour veiller au respect des mesures mises en place dans l'entreprise et notamment la mise en application des gestes barrière sur le lieu de travail pour assurer la sécurité sanitaire de tous les agents.	x				Arrivées échelonnées de la collecte	
			Fournir du gel hydroalcoolique en quantité suffisante lorsqu'un accès à un point d'eau est difficile ou impossible	x				Nombre de personnes max affichée par pièce	
			Réorganiser les horaires des agents pour fluidifier les entrées et sorties	x					
			Eviter les échanges et les réunions en présentiel, privilégier la communication par visioconférence. Si cela n'est pas possible, la fréquence, la durée et le nombre de participants doivent être limités tout en appliquant les mesures barrières	x					
			Limiter le nombre d'agents simultanément présents dans les espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives	x					
			Privilégier des travaux individuels ou travailler dans des bureaux individuels	x					
			Aérer régulièrement les espaces de travail (10 minutes, 3 fois par jour) et dès que possible laissez les portes ouvertes	x				Voir tableau de suivi distribution masques	
			Port du masque obligatoire dans les parties communes ou dès qu'il y a deux personnes sur le même pont	x					
			Restreindre l'accès des ateliers, bureaux... aux personnes extérieures non essentielles	x					
	Contact rapproché de moins d'1 mètre avec le public (clients, livreurs, intervenants extérieurs...)	Agents d'accueil à Bours, Bagères et Lourdes Atelier Mécanique	Mettre en place des barrières physiques :	x				3 accueils physiques équipés	
			- Installer des écrans translucides, plexiglas en guise de séparation (entre postes, guichets...)	x					
			Afficher à l'entrée les plans et modalités d'accès et de circulation, ainsi que les gestes barrières et les faire appliquer	x					
			Mettre en place un plan de circulation	x					
			Mettre en place une zone de stockage des colis	x					
			Mettre en place un protocole de nettoyage : désinfection régulière des surfaces, rampes, objets manipulés...	x				Protocole Nettoyage des locaux	
			Mettre à disposition à l'entrée du gel hydroalcoolique	x				Affiches lavage des mains	
			Mettre à disposition pour les visiteurs extérieurs	x				Suivi produits COVID	
			Port du masque obligatoire dans les parties communes ou dès qu'il y a deux personnes sur le même pont	x				Affiches à l'entrée du bâtiment	
				x				Voir le tableau de suivi distribution masques	

Risques en lien avec l'épidémie Covid-19	Contact avec une personne suspectée d'une contamination au Covid-19	Référent COVID, SST	Appliquer le protocole de prise en charge des personnes symptomatiques en cas de contact ou d'apparition des premiers signes tels que la fièvre, des signes respiratoires de type toux ou essoufflement						Voir le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique
			Sensibiliser / Informer les Sauveteurs Secouristes du Travail aux gestes de premiers secours (SST)						Voir le protocole Secourisme
			Privilégier l'utilisation d'éléments nominatifs : outils (prévoir des codes couleur par exemple), aides ou engins de manutention, téléphones, smartphone, postes de travail, outil informatique						
			Si le partage d'objets est inévitable, alors désinfecter ces objets partagés entre deux utilisateurs.						Mis à disposition de vinucide et lingettes à usage unique
Risque chimique	Contact lié au partage des objets, des locaux de travail, du matériel, des véhicules, des matières premières, ...	Tous les agents	Prévoir un plan de désinfection pour le nettoyage quotidien des espaces, des locaux, des sols et des équipements utilisés (interrupteurs, rampes d'escaliers, réfrigérateur, micro-onde, ...).						Voir le Protocole Nettoyage des locaux
			Véhicules, engins et aides à la manutention : privilégier le non partage, mettre à disposition du gel hydroalcoolique et désinfecter les éléments touchés (clés, levier de vitesse, volant, clenches, organes de réglages et de commande, télécommande...)						Voir le PRA
			Organiser la réception de la matière première et colis afin d'éviter les contacts, prévoir un stock tampon pour laisser reposer de manière significative les éléments réceptionnés avant toute manipulation						
			Laisser les portes ouvertes et aérer						
Mode dégradé de l'activité			Permettre aux salariés de se nettoyer régulièrement les mains au savon et à l'eau, ou à défaut, avec un gel hydroalcoolique. Privilégier les essuie-mains à usage unique (groscre serviettes tissées, sèche-mains soufflants...)						Affichage "Se laver les mains-ARS" (sanitaires + salle de pause)
			Le port de gants n'est pas recommandé car il donne un faux sentiment de protection						
			Si son port est rendu nécessaire, alors il doit s'accompagner de certaines précautions						Affichage sur le port des gants (vestiaires collectifs + vestiaire agent d'entretien)
			Identifier toutes les opérations nécessitant des habilitations particulières et les travailleurs possédant ces habilitations ou ces compétences, s'assurer de leur disponibilité. Le cas échéant reporter les tâches ou faire appel à des sous-traitants						
Risque chimique	Réduction de l'efficacité et ses conséquences	Tous les agents	Designier des remplaçants, formaliser et afficher les transferts de pouvoirs et compétences sur la fonction (programmation planification, organisation suiv...)						
			Adapter l'activité en fonction du nombre de personnes présentes						
			S'assurer de la présence de SST				X	Service RH	2022
			Continuer l'utilisation des masques adaptés (masques FFP2) pour toutes expositions à des poussières ou des substances dangereuses				X		FFP2 obligatoire lors du passage du souffleur en déchèterie
Risque chimique	Utilisation de produits chimiques en lien avec l'activité	Agents d'accueil déchèterie	Privilégier le nettoyage aux détergents. Si l'évaluation des risques le justifie, alors désinfecter quotidiennement aux désinfectants. La désinfection ne doit être réalisée que si nécessaire.				X		Voir le protocole nettoyage des locaux
	Utilisation de produits chimiques en lien avec la prévention du COVID-19	Agents d'entretien des locaux	Respecter la notice d'utilisation, le temps de contact préconisé par le fabricant, mettre à disposition des EPI lors des transvasements et applications, dont des gants adaptés en nitrile jetable				X		Affichage sur le port des gants (vestiaires collectifs + vestiaire agent d'entretien)
			Demander aux fournisseurs les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés. Se référer pour la mise en application des EPI.				X	Assistante de prévention	2022
			En cas d'utilisation de désinfectant, utiliser des produits vinucides conformes à la norme NF EN 14476				X		Produit vinucide commandé conforme à la norme NF EN 14476
Risque psychosocial x / Charge mentale	Télétravail : mauvaise ergonomie (posture, réglages, éclairage), matériel et installation inadéquats	Agents administratifs	Sensibiliser les salariés aux risques du travail sur écran en télétravail organisé dans l'urgence et sur les bonnes pratiques (pièce dédiée, conditions d'installation et d'éclairage, matériel informatique et sièges les plus adaptés possibles...)				X		Mail envoyé avec la brochure "Télétravail" ED INRS 6384
	Si le salarié est en télétravail : possibilité de stress lié à la perte de repères, de limites entre vie professionnelle et vie privée, à l'hyperconnectivité et au sentiment d'isolement	Tous les agents	Prévoir des échanges réguliers (visioconférence, téléphone) entre le salarié en télétravail et l'employeur, le responsable de proximité et/ou ses collègues				X		Mail envoyé aux encadrants et agents qui télétravaillent concernant le risque isolement
	Stress possible lié à la crainte de contracter le virus covid 19		Adapter et clarifier les règles de fonctionnement (respect des horaires et du droit à la déconnexion) et les missions confiées				X		
			Intimer sur les mesures de prévention pour la reprise d'activité, puis régulièrement via un canal d'information commun dans le but de rassurer les salariés				X		Mail avec coordonnées de l'ASMIT (cellule d'écoute psychologique)
Déplacements			Si besoin orienter vers une cellule d'écoute psychologique				X		
			Dans un premier temps, limiter les déplacements non essentiels				X		Voir PRA
			Privilégier les appels téléphoniques, visioconférence				X		Voir PRA
	Déplacements professionnels qui ne peuvent pas être évités		Si possible une personne par véhicule. Sinon porter un masque				X		Lingettes et vinucide à disposition

J. LE PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail						
Unité de travail concernée	Evaluation 2024	Risque	ACTIONS à mettre en œuvre	Délai de réalisation	Responsable de la mise en œuvre	Moyens techniques / humains
Plan d'actions des risques généraux						
DECHETERIES	9	Risques liés aux manutentions manuelles / Postures pénibles	Manutention de charges lourdes, tri lors des déchargements de D3E (encombrants, poids importants...)	2024/2025	Mme Crabos Mme Brossard	Formation TMS PAMAL 2024 Chariot de transport 1er trimestre 2025 (construction polyvalent) Essai d'un gerbeur électrique sur la déchèterie de Lourdes
DECHETERIES	9	Risques d'agression physiques ou verbales	Note en cours	2024	Mme Crabos	La note est rédigée, il reste à la diffuser
DECHETERIES	6	Risques liés aux vibrations	Manipulation du Packmat à Lourdes enrobé refait?? Devis siège suspendu	2024/2025	Mme Crabos	Enrobé fait en 2022, à refaire 2024/2025 Essai novembre 2024 pour changement d'organisation
DECHETERIES	8	Risque de renversement	Chargeuse d'ibos Autre système pour empêcher les usagers de passer et protéger l'agent qui est au sol	2025	Mme Crabos	Revoir les procédures pour empêcher des usagers de passer dans les allées (en dehors des heures d'ouverture ou fermer le site pour le faire correctement surtout devant)
COLLECTE	12	Risques de chute de hauteur	BOM pas adaptée (poignée) Associer les agents lors d'achat de camion BOM	2024/2025	Responsables collecte / Mme Brossard	Note interne diffusée Solutions techniques à voir auprès du fabricant Identifier la nombre de BOM concernées Mettre du grip autocollant
COLLECTE	16	Risques liés aux circulations et déplacements, chutes de plain-pied, heurt, choc Risques de renversement et liés à la circulation	Créer un document avec les ripeurs et pour les ripeurs qui synthétise toutes les consignes de sécurité (à diffuser également aux contractuels) Sensibilisation au risque routier	2024/2025	Responsables collecte / Mme Brossard	Journées de sensibilisation au risque routier les 7 et 8/11/2024 Document en cours
COLLECTE	9	Risques biologiques / infectieux / insalubrité	Mettre en place un protocole si piqure accidentelle avec seringue	2024/2025	Responsables collecte / Mme Brossard	A diffuser et compléter les trousseaux de secours
COLLECTE / DECHETERIE	8	Risques liés au travail isolé	Mettre en place un DATI	2024/2025	Mme Crabos / Responsables collecte / Mme	

Présentation du DUERP aux membres Comité Social Territorial du 04/12/2025.

Validation du document unique en date (Délibération n°).

Le Président du SYMAT, Monsieur CARMOUZE, approuve ce Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le Président,

Monsieur Rémi CARMOUZE

Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-04

Objet : Attribution d'une subvention au Comité d'entraide des employés communaux de la Mairie de Lourdes pour l'année 2026

Rapporteur : M. Lafon-Puyo

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modifications de la composition et des statuts du SYMAT,

Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,

Vu la demande de subvention pour 2026 formulée par Mme la Présidente du comité d'entraide des employés communaux de la Mairie de Lourdes, en date du 29 janvier 2026.

CONSIDERANT



Que certains agents transférés de la Mairie de Lourdes continuent de bénéficier des avantages sociaux mis en place par le comité d'entraide des employés communaux de la Mairie de Lourdes, conformément aux dispositions prises, le SYMAT se substitue donc à la Mairie de Lourdes et verse une subvention annuelle de fonctionnement au comité d'entraide.

Que cette subvention est calculée selon un montant fixe par agents titulaires transférés.

Que quatre agents transférés ont fait le choix pour l'année 2026 de continuer à bénéficier du comité d'entraide des employés communaux de la Mairie de Lourdes.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : De verser au comité d'entraide des employés communaux de la Mairie de Lourdes une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026, dont le montant est de 230 € par agent, soit un montant total de 920 €.

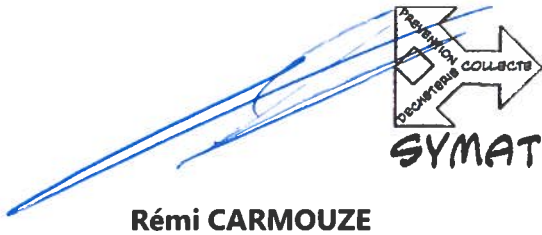
Cette subvention fera l'objet dans le courant de l'année d'une régularisation afin de prendre en compte les ajustements de crédits en personnel survenus dans le courant de cette année.

Article 2 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance Désigné,



Rémi CARMOUZE

**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr



Régine TOSTON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noulibus Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-05

Objet : Création de postes

Rapporteur : M. Abadie

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L.714-4 et L.714-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modification de la composition et des statuts du SYMAT,

Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,

Vu la délibération n° DL19-1204-49 du comité syndical du SYMAT en date du 04 décembre 2019 instaurant le RIFSEEP au sein du SYMAT,

Vu les Lignes Directrices de Gestion (LDG) validées par le Comité Technique du SYMAT en date du 12 juin 2025,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 19 février 2026,

CONSIDERANT



La nécessité de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026 : un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. Ce poste concerne un agent sur l'antenne sud du syndicat

La nécessité de créer, à compter du 1^{er} avril 2026 :

- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, qui concernent une nomination pour un agent de l'antenne sud, service déchèteries et recrutement en cours disponible au 1^{er} avril 2026 pour un agent polyvalent sur l'antenne sud

La nécessité de créer, au 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste d'attaché pour donner suite à l'obtention de ce grade sur la liste d'aptitude à la promotion interne. Ce poste concerne l'agent qui est responsable du service ressources humaines.
- 1 poste d'ingénieur pour donner suite à l'obtention du concours par l'agent qui est responsable du service prévention.
- 1 poste de rédacteur territorial pour donner suite à l'obtention de ce grade sur la liste d'aptitude à la promotion interne. Ce poste concerne l'agent qui est responsable du service tarification.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : De créer à compter du 1^{er} janvier 2026 un poste d'adjoint administratif territorial

Article 2 : De créer à compter du 1^{er} avril 2026 : 2 postes d'adjoints techniques territoriaux

Article 3 : De créer à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de rédacteur territorial

Article 4 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance Désignée,



SYMAT

Rémi CARMOUZE

**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr



Régine TOSON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Comité Syndical du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYMAT, se sont réunis dans la salle de réunion du siège du SYMAT, 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sur la convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressée par le Président du SYMAT conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **M. Rémi Carmouze**.

Date de publication de la délibération : 24 FEV. 2026

Présent(e)s : Mmes Augé, Caley, Huillet, Marin et Toson et Mrs Abadie, Bakouti, Baubay, Carmouze, Dethou, Doyhambehère, François, Laborde, Laffaye, Lafon-Puyo, Lagardelle, Lesgards, Luquet et Rivière

Excusé(e)s : Mmes Carcaillon, Loustaudaudine, Marche, Matéos, Pichon, Prévost et Verdoux et Mrs Brune, Cazabat, Dupuy, Gallet, Garrot, Mur, Piron et Pujol

Procurations : M. Brune à M. Dethou

Délibération n° DL26-0219-06

Objet : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents et adoption de l'organigramme des services

Rapporteur : M. Abadie

	Nombre de voix
Pour	20
Contre	0
Absentions	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L2313-1 du CGCT et l'article R 2313-3,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-02-06-007 en date du 06 février 2020 portant modifications de la composition et des statuts du SYMAT,

Vu la délibération n° DL20-0728-35 du comité syndical du SYMAT en date du 28 juillet 2020 portant élection du Président du SYMAT,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° DL25-0313-17 du comité syndical du SYMAT en date du 13 mars 2025 actant la validation de l'organigramme des services en vigueur à ce jour,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 février 2026

CONSIDERANT



Que le tableau des effectifs des emplois permanents soit rendu obligatoire par le CGCT et recense ainsi tous les emplois permanents créés par la collectivité territoriale et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emploi, grade, fonctions, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels, hiérarchiques d'une organisation,

Qu'il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure,

Que cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations de hiérarchie ainsi que les rapports de subordination permettant une vision simple et claire de l'organisation des services.

Qu'il convient d'acter les changements de postes qui ont eu lieu au sein du SYMAT au courant de l'année 2025.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : D'approuver, au 1^{er} janvier 2026 le tableau des effectifs des emplois permanents et d'adopter, à la date du comité syndical, l'organigramme des services. Ces deux éléments sont joints en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser M. Le Président ou en cas d'absence, le 1^{er} Vice-président, M. Piron à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance Désigné,



**SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE DES DÉCHETS**
115, rue de l'Adour - 65400 BOURS
Tél. : 05 62 96 36 40
Mail : contact@symat.fr
www.symat.fr

Rémi CARMOUZE

Régine TOSON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau (Villa Noullobos Cours Lyautey BP 543 64010 Pau) ou d'un recours gracieux auprès du syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYMAT AU 01-01-2026

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Nature du poste
Filière administrative			
Attaché	A	1 poste à 35h	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1 poste à 35h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1 poste à 35h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1 poste à 35h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1 poste à 35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif	C	1 poste à 35h	
Adjoint administratif	C	1 poste à 35h	

[illegible]

[illegible]

[illegible]

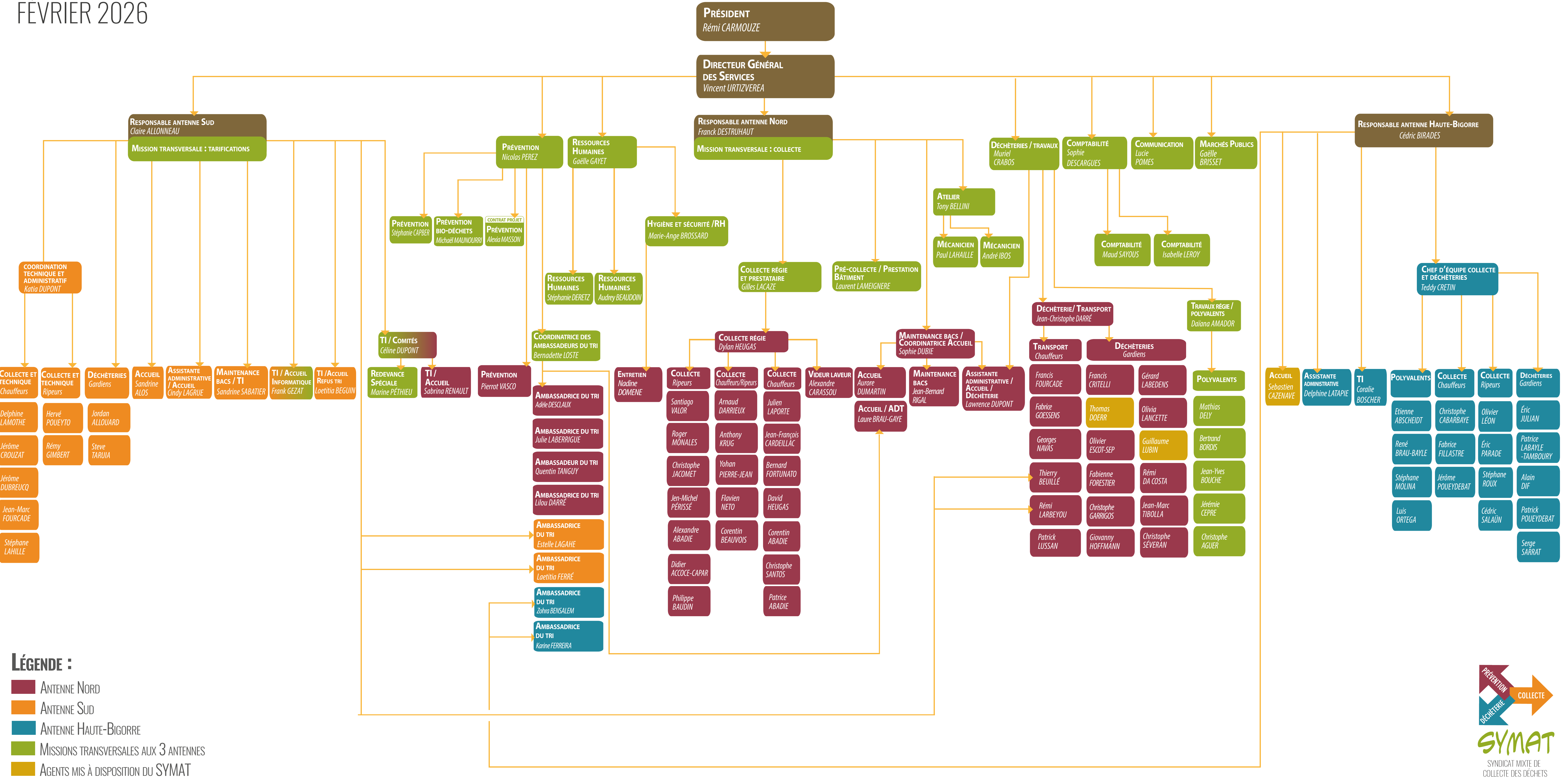
[illegible]

[illegible]

ORGANIGRAMME

FÉVRIER 2026

Accusé de réception en préfecture
065-25650065-20260219-DL26-0219-06-DE
Date de l'information : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026



- LÉGENDE :**
- ANTENNE NORD
 - ANTENNE SUD
 - ANTENNE HAUTE-BIGORRE
 - MISSIONS TRANSVERSALES AUX 3 ANTENNES
 - AGENTS MIS À DISPOSITION DU SYMAT